

L'info militante

N° 3429 du 9 juillet au 16 septembre 2025

Bimensuel de la Confédération Générale du Travail Force Ouvrière



EN TOUTE SAISON
REVENDIQUONS!



Fniel



p. 4 à 7



p. 16



p. 31

inFO militante, journal de la Confédération Générale du Travail Force Ouvrière, fondé dans la clandestinité pendant la Seconde Guerre mondiale sous le titre *Résistance Ouvrière*, devenu par la suite *Force Ouvrière*, puis *FO Hebdo*. Directeur de la publication : Frédéric Souillot. Secrétaire confédéral chargé de la presse : Cyrille Lama.



PRINT IN FRANCE



Rédaction en chef : V. Forgeront.
Rédaction : S. Déraillot, A. Dupré, C. Josselin, F. Lambert.
Secrétariat de rédaction/maquette/photos : F. Blanc, M.P. Hamon, O. Le Trouher.
Conception de la maquette : V. Pfohl.
Ont également contribué à ce numéro : C. Bouvier, T. Bouvines, F. Darcillon.

- Saisonniers agricoles : FO à la pointe du combat contre l'exploitation.

- Droit de vigilance : La Poste condamnée en appel.

- Formation professionnelle : l'intersyndicale se mobilise pour la survie de l'AFPA.

- Réforme de l'audiovisuel public : un revers à l'Assemblée mais un calendrier qui s'accélère.

- Exide Technologies : après le choc, le temps de la négociation.

- Chez Fiducial en Moselle, des cas de harcèlement et une politique salariale au rabais.

|||| ACTU (pages 4 à 7)

Nos revendications, c'est en toute saison

- Finances publiques : toujours une surenchère de mesures bien austères.
- Livret A : baisse probable du taux en août.
- Retraites : ambiance flou artistique.
- Reconversions : l'ANI signé par FO repris dans la loi.
- Politiques publiques : à quand les vrais (grands) moyens ?
- Mayotte : un cadre législatif est posé pour un alignement des droits sociaux avec l'Hexagone.

|||| DROIT (page 9)

- Séjour à l'étranger et prestations de l'Assurance maladie.

|||| DOSSIER (pages 11 à 14)

- À mi-parcours de 2025, retour sur des dossiers toujours très actuels.

|||| INTERNATIONAL (page 16)

- OIT : une nouvelle norme et des sources d'inquiétude.
- Augmentation des budgets de défense : la mise en garde de la CES.

|||| REPÈRES (page 17)

- Des chiffres utiles au quotidien.

|||| NOS COMBATS, NOS VICTOIRES (pages 19 à 23)

- Syndicalisation : FO Jeunes est relancée.
- Télétravail : dans les entreprises, des batailles contre un « *retour en arrière* ».
- À l'hôpital de Laval, mobilisation victorieuse contre un plan d'austérité.

- Saisonniers agricoles : FO à la pointe du combat contre l'exploitation.

- Droit de vigilance : La Poste condamnée en appel.

- Formation professionnelle : l'intersyndicale se mobilise pour la survie de l'AFPA.

- Réforme de l'audiovisuel public : un revers à l'Assemblée mais un calendrier qui s'accélère.

- Exide Technologies : après le choc, le temps de la négociation.

- Chez Fiducial en Moselle, des cas de harcèlement et une politique salariale au rabais.

|||| PROTECTION SOCIALE

(pages 24 et 25)

- Malakoff Humanis et FO, un partenariat qui place haut les valeurs de solidarité.

|||| MÉMOIRE (page 27)

- Benoît Jayez, soixante années de militantisme au service de FO.
- L'histoire du temps de travail.

|||| LIVRES (pages 28 et 29)

- Que lire pendant l'été ?

|||| CULTURE (page 30)

- Accès à la culture : moins de musées mais plus de musique.
- Documentaire. Sous le soleil, des travailleurs surexposés.

|||| PORTRAIT (page 31)

- Leïla Frachon : « *Avec FO, j'ai appris que l'employeur n'avait pas tous les pouvoirs* ».



TRANSPOSITION DES ANI : ENFIN!

La transposition, toute la transposition, rien que la transposition! C'est le message que FO a martelé depuis la signature des ANI (accords nationaux interprofessionnels) du 14 novembre dernier, sur l'emploi des seniors et l'évolution du dialogue social, ainsi que l'avenant à la convention d'Assurance chômage. La transposition réclamée par FO portait aussi sur l'ANI transitions et reconversions professionnelles, conclu le 25 juin entre la majorité des organisations syndicales et les organisations patronales. Dès le mois de décembre, une fois le nouveau gouvernement installé, nous avons écrit au Premier ministre pour demander une transposition rapide, complète et fidèle de nos accords.

Le projet de loi de transposition, d'abord voté au Sénat, a été adopté par l'Assemblée nationale jeudi dernier, Assemblée largement désertée puisque seulement soixante-dix députés ont pris part au vote. Certains ont voulu rejouer le match, jouer les prolongations et les tirs au but, au risque, par le dépôt d'amendements plus ou moins farfelus, de dénaturer ce que les interlocuteurs sociaux avaient convenu au terme de longues heures de négociation, qui ne sont pas un contre-la-montre. En début de semaine, FO a encore transmis cette exigence de transposition fidèle aux députés et sénateurs membres de la commission mixte paritaire qui doit s'accorder sur un texte commun aux deux assemblées, pour ne pas retarder la promulgation de la loi.

Loin d'entériner des reculs sociaux, ces textes comportent au contraire plusieurs avancées : la suppression du plafonnement des trois mandats pour les élus CSE, qui était une revendication de FO, le renforcement du dialogue social sur l'emploi des seniors, l'ouverture de la retraite progressive, pour le public et le privé, dès 60 ans et 150 trimestres (soit 37,5 années de cotisation), marquant une première étape dans la remise en cause de la réforme des retraites de 2023, dont FO revendique toujours l'abrogation. Et pour les demandeurs d'emploi, les primo-accédants devront désormais avoir travaillé cinq mois, au lieu de six, pour accéder à l'indemnisation. Il manquait une transcription législative de cette mesure, c'est désormais chose faite. Enfin, le projet de loi adopté la semaine dernière

facilite l'utilisation des dispositifs de reconversion professionnelle et préserve le contrat de travail en cas de reconversion externe. Dans le cadre de la nouvelle gouvernance, FO a aussi obtenu le maintien des associations paritaires chargées des transitions professionnelles.

Ces accords sont la démonstration de l'importance et de la pertinence de la pratique contractuelle et conventionnelle : lorsqu'on fait confiance aux interlocuteurs sociaux, et que l'on tient à distance les turpitudes politiciennes, cela fonctionne et nous pouvons élaborer des propositions, trouver des solutions et conclure des accords qui bénéficient à l'ensemble des salariés.

**Lorsqu'on fait
confiance
aux interlocuteurs
sociaux,
cela fonctionne**

Retrouvez l'actualité de Force Ouvrière sur Internet : www.force-ouvriere.fr

Nos revendications,

L'été est là mais cette période estivale ne signifie pas pour FO la mise en sommeil des revendications. D'autant que les motifs d'inquiétude sont nombreux, à commencer par celui lié au plan d'économies pour 2026 que le gouvernement doit dévoiler mi-juillet. Un plan qui, précédé d'annonces amplifiant dès cette année la réduction des dépenses, fait craindre un abaissement toujours plus fort des moyens des services publics, ainsi que des coupes dans les budgets sociaux. Cela sur fond de remise en cause du financement de la protection sociale. En ce début d'été, actant l'issue funeste, et prévisible, du « conclave », FO réaffirme, elle, sa demande d'abrogation de la réforme des retraites de 2023. Et par ailleurs, visant l'amélioration des droits des travailleurs, elle réaffirme l'importance de la négociation, notamment interprofessionnelle. La confédération a ainsi décidé de signer l'accord sur les transitions et reconversions professionnelles.

Livret A : baisse probable du taux en août

Le taux du Livret A, actuellement de 2,4% depuis le 1^{er} février (contre 3% auparavant), pourrait redescendre le 1^{er} août et se situer entre 1,5% et 1,7%. En cause dans cette baisse de rendement d'un livret aux plus de 56 millions de détenteurs – dont beaucoup aux revenus modestes –, le calcul du taux, basé notamment sur l'inflation, laquelle est estimée à 1% sur 2025. La décision du gouvernement d'abaisser le taux du Livret A (ainsi que pour d'autres produits réglementés) viserait aussi à doper la consommation, moteur de la croissance. Le Livret A, pour lequel les dépôts en mai étaient supérieurs de 1,2 milliard d'euros aux retraits, illustre le phénomène d'épargne actuellement fort dans le pays. Cela en lien avec les incertitudes économiques actuelles, conduisant les ménages, redoutant notamment des incidences, déjà notables, sur l'emploi, à préserver leur épargne de précaution.

V.F.

Retraites : ambiance floue artistique

Le 23 juin se refermait le conclave sur les retraites... Sur un échec. « *Tout ça... pour ça* », commentait alors FO, tandis que les quelques membres participant encore à cette « concertation » prétendant améliorer la réforme de 2023 actaient l'absence d'accord. Le Premier ministre, François Bayrou – initiateur en janvier dernier de ce « conclave », affublé la veille de son ouverture d'une lettre de cadrage à visée d'économies (pour trouver plus de 6 milliards d'euros d'ici 2030) –, a ensuite reçu les différents participants. Sans plus de résultats. Fin juin, le glas sonnait donc sur le conclave. Rien d'étonnant pour FO qui s'en était extraite dès son amorce le 27 février. « *Cette concertation où l'on devait initialement pouvoir parler de tout, y compris de l'âge de départ, s'est rapidement rabougrie, le Premier ministre changeant les règles du jeu, donnant la priorité à l'équilibre financier des régimes et finissant par reconnaître qu'il n'était pas question de revenir sur les 64 ans* », indiquait le secrétaire général de FO, Frédéric Souillot, le 24 juin. Le Premier ministre, voulant voir du positif dans ce conclave, en a toutefois salué les « avancées » le 26 juin.

Un redouté PLFSS

François Bayrou estime par exemple comme positif le fait que « *tous les participants se sont accordés pour ne pas remettre en cause les conditions d'âge fixées par la réforme de 2023* ». Une mesure d'âge contre laquelle FO ne cesse de s'opposer et qui constitue une des raisons majeures pour lesquelles la confédération revendique une abrogation de la réforme. Quelques mesures élaborées pendant le conclave seraient insérées au projet de loi de financement de la Sécurité sociale (PLFSS) pour 2026, a indiqué le Premier ministre. Tandis que le PLFSS menace de porter des mesures austères (déremboursement de médicaments, mesure sur les arrêts de travail, sur l'ALD...) pour une baisse massive des dépenses publiques. En ce début juillet, la question de la désindexation (de l'inflation) des pensions de base des retraités était aussi toujours d'actualité du côté du gouvernement. Le conclave, qui s'était saisi des questions de financement du régime des retraites, avait évoqué lui-même une mesure de sous-indexation des pensions et aussi une hausse du taux de CSG pour les retraités. Plus largement, fin juin, le gouvernement confirmait répondre au souhait du chef de l'État en ayant mis en préparation une prochaine conférence sociale sur le financement de la protection sociale, probablement à l'automne.

Valérie Forgeront

c'est en toute saison

Finances publiques : toujours une surenchère de mesures bien austères



KERNALOREA

Ce 10 juillet est programmé la deuxième édition des Rencontres de la dépense publique, en partenariat avec la Cour des comptes, en présence de son Premier président, Pierre Moscovici, et notamment aussi de la ministre des Comptes publics, Amélie de Montchalin. La journée, intitulée « Moins dépenser, mieux dépenser », prévoit quatre débats aux titres évocateurs. Ainsi, par exemple : « Des dépenses de protection sociale hors de contrôle? ». Cela pourrait résumer la fébrilité ambiante sur les finances publiques, tandis que le Premier ministre doit annoncer le 15 juillet les orientations budgétaires de 2026 et une trajectoire d'économies sur quatre ans. Le gouvernement prévoit pour l'an prochain un plan « d'efforts » de 40 milliards d'euros sur les finances publiques, principalement par une réduction massive des dépenses. La piste d'une année blanche (soit l'absence d'un adossement de l'évolution des dépenses à l'inflation) semble faire son chemin. Reste à savoir si en cas de gel, celui-ci serait global

(impactant les retraites, le barème de l'impôt, les prestations sociales...) ou partiel. Alarmiste et voyant le plan d'économies comme « *un petit début* », le président de la banque publique d'investissement Bpifrance – estimant les économies nécessaires à 150 milliards d'euros pour que cesse la progression de la dette –, déclarait le 7 juillet que « *pendant quelques années, la France va vivre sa première cure d'austérité* ». Et de résumer froidement : « *Il y a 60% de dépenses sociales, donc l'austérité* » portera sur « *les dépenses sociales : retraite, santé, et tout le reste* ».

Revisiter enfin les aides aux entreprises?

Début juillet, Pierre Moscovici avait préconisé, lui, des efforts budgétaires « *très exigeants* » sur plusieurs années. Cent cinq milliards d'euros d'ici 2029, avec par exemple une année blanche en 2026. Ce que ne rejette pas Amélie de Montchalin

qui se prononce, elle, pour une « *pause* » dans les dépenses, mais sans, entre autres, « *une hausse des impôts générale* ». La ministre, qui dresse une liste (en forme de questionnement) des domaines où pourraient s'abattre les économies en cite un qui, peu évoqué jusque-là, retiendra l'attention : « *les versements et les aides aux entreprises* ». Ce 8 juillet, le Sénat rendait le rapport de sa commission d'enquête sur l'utilisation des aides publiques par les entreprises, après audition notamment d'anciens ministre et de P-DG de grandes entreprises. Le rapport estime les aides à 211 milliards d'euros en 2023, dont 75 milliards au titre des exonérations de cotisations sociales. La commission, dont le travail permet de mesurer l'opacité en matière d'aides et les difficultés des contrôles par l'État, suggère le remboursement des aides lorsque les entreprises délocalisent ou versent des dividendes. Depuis de longues années, FO demande la conditionnalité des aides publiques.

Valérie Forgeront

Nos revendications,

Politiques publiques : à quand les vrais (grands) moyens ?



© FRANCOIS HENRY/REA

Le manque de moyens affectant nombre de politiques publiques se fait de plus en plus criant. Illustration dans la santé : une étude d'une union française de consommateurs s'est intéressée aux données d'installation des médecins entre 2014 et 2024. Elle conclut que les territoires déjà en difficulté il y a dix ans voient leur densité médicale reculer encore, tandis que les départements déjà favorisés attirent toujours plus de professionnels. Seul l'outre-mer voit sa situation s'améliorer, grâce à la facilitation d'installation de médecins étrangers et... « à des investissements publics conséquents », notamment dans les infrastructures et les formations locales.

Aucun crédit nouveau, aucune enveloppe dédiée

Sur la santé mentale, la fédération SPS-FO s'est alarmée du vide des annonces formulées par le ministre délégué à la Santé mi-juin : « *Aucun crédit nouveau, aucune enveloppe dédiée, aucun plan de titularisation massif, aucune hausse des effectifs soignants, aucun plan de rénovation des hôpitaux...* » Les sénateurs eux-mêmes reconnaissent, dans un rapport d'information consacré à la psychiatrie, publié le 25 juin : « *Les gouvernements successifs ont fait un usage important d'annonces programmatiques (...). Il semble que cet empilement de plans et de programmes réponde davantage à un souci de communication qu'à une réelle volonté réformatrice.* »

Autre exemple, le logement. La Fondation pour le logement des défavorisés tacle, elle, depuis trois ans, les problèmes de précarité énergétique et les « *logements bouilloires* ». En effet, 37% des Français dont le revenu net mensuel est inférieur à 1000 euros déclarent souffrir de la chaleur chez eux, contre 20% de ceux gagnant plus de 2500 euros. Pourtant, le plan national d'adaptation au changement climatique, publié en mars 2025, n'a annoncé que peu de moyens financiers adossés à ses bonnes intentions.

Sandra Déraillot

c'est en toute saison

Reconversions : l'ANI signé par FO repris dans la loi

Le 3 juillet, l'Assemblée nationale a adopté en première lecture le projet de loi transposant les ANI de novembre 2024 sur les salariés expérimentés et sur le dialogue social, signés par FO. Déjà adopté au Sénat, le texte va désormais passer en commission mixte paritaire, pour une adoption définitive avant la césure estivale. Il inclut *in extremis*, par amendement gouvernemental, les dispositions de l'ANI du 25 juin sur les transitions et les reconversions professionnelles, signé par FO et trois autres syndicats. Le texte ne comprend pas de grandes avancées pour les salariés. « *On a sauvé l'essentiel. Il n'y a pas de nouveaux droits mais on n'en a pas perdus* », résume Michel Beaugas, secrétaire confédéral FO chargé de l'emploi et des retraites. Concernant le projet de transition professionnelle (PTP), dispositif à la main des salariés pour se reconvertir, le patronat a cédé sur son souhait de pouvoir se séparer d'un salarié à son retour de formation. L'employeur devra l'informer trois mois avant la fin de sa formation de la possibilité de retrouver son emploi (ou de démissionner), mais en l'absence de

réponse dans un délai d'un mois, le salarié sera réputé souhaiter réintégrer l'entreprise.

Le paritarisme régional préservé

L'ANI prévoit un seul dispositif pour les reconversions à la main de l'employeur. Nommé « Période de reconversion », il fusionne les dispositifs « Transitions collectives » et « Pro A ». Qu'il s'agisse d'une reconversion interne ou externe, l'accord prévoit l'utilisation possible du CPF. Mais seulement à 50% dans le cadre d'une formation visant une reconversion interne. Et dans tous les cas, le salarié devra donner son accord. Du côté de la gouvernance, revue, le maintien des associations paritaires Transition pro (ATpro) est un autre motif de satisfaction pour FO. Elles étaient dans le viseur du patronat, qui voulait les voir disparaître.

Ariane Dupré

Mayotte : un cadre législatif est posé pour un alignement des droits sociaux avec l'Hexagone

Sept mois après le passage du cyclone Chido qui a ravagé l'archipel, le projet de loi de Programmation pour la refondation de Mayotte, présenté en Conseil des ministres en avril dernier, est en passe de finir son parcours parlementaire. Réunis en commission mixte paritaire (CMP) le 8 juillet, députés et sénateurs se sont mis d'accord en quelques heures sur un texte commun. Cette ultime version du projet de loi devait être soumise aux votes des deux chambres, les 9 et 10 juillet, pour une adoption définitive.

Ce plan prévoit des mesures structurelles pour permettre le développement économique et social du territoire, assorties de 4 milliards d'euros d'investissements sur six ans. En matière de droits sociaux, le

projet de loi acte un alignement du niveau des prestations entre Mayotte et l'Hexagone d'ici à 2031. Concernant le salaire minimum, la CMP a retenu une étape intermédiaire, avec une augmentation du Smic net à 87,5% du niveau de l'Hexagone dès le 1^{er} janvier 2026.

FO revendique un accès à l'Ircantec

Après de fausses promesses, la fixation d'une date gravée dans le marbre pour cet alignement des droits sociaux est bien accueillie par Arkaddine Abdoul-Wassion, secrétaire général de l'UD FO de Mayotte, même si ce dernier aurait aimé une échéance plus proche.

FO participe actuellement à des ateliers mis en place à Mayotte pour échanger autour du Smic, des retraites et des minima sociaux. Ces travaux pourraient, selon le militant, permettre d'avancer l'échéance dans le temps.

Parmi ses revendications, FO demande que les discussions concernant le Smic horaire portent sur le montant brut et non sur le net. Elle réclame aussi la possibilité, pour les agents non titulaires de l'État et des collectivités publiques exerçant à Mayotte, d'accéder au régime de retraite complémentaire Ircantec, ce qui n'est pas le cas actuellement.

Clarisse Josselin



Toutes les deux semaines, *L'inFO militante* couvre l'actualité politique, économique et sociale en France et dans le monde et délivre des articles et des informations que vous ne lirez nulle part ailleurs.

Abonnez-vous dès maintenant pour 22 numéros à l'année.

Tarification particulière en cas d'abonnements groupés, renseignez-vous auprès de votre syndicat, union départementale, fédération.

BULLETIN D'ABONNEMENT

Nom : Prénom :

Adresse :

Ville : Code postal :

Mail : Téléphone :

Tarif public (54 euros) :

Tarif adhérent (18 euros) :

N° de carte : Nom du syndicat :

Fédération de rattachement :

À renvoyer, accompagné d'un chèque libellé au nom de Force Ouvrière - *L'inFO militante*, à :
L'inFO militante, service abonnement, 141, avenue du Maine, 75680 PARIS Cedex 14



L'OFFRE EXCLUSIVE Pour les adhérents **FO**

Profite de tes offres



ÊTRE ADHÉRENT À FO

C'est aussi profiter d'**offres exclusives**, d'**avantages** permanents et de **bons plans** toute l'année sur

www.MyStoreFO.fr



UNE OFFRE SUR-MESURE

Animations, services, offres...

My store FO s'adapte à tes envies. Ce que tu imagines, nous le réalisons !

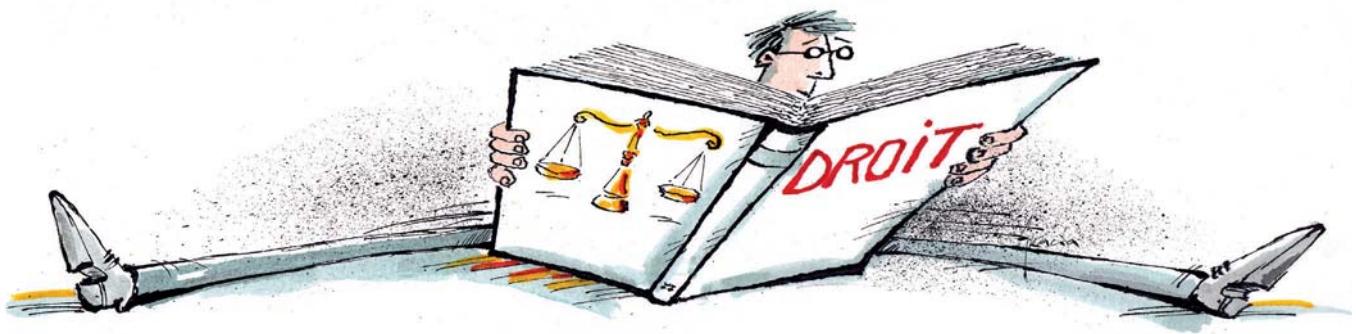
INSCRIPTION GRATUITE !

contact@MyStoreFO.fr

1. Récupère ton Numéro ADH 2025
2. Scanne le QR code et crée ton compte !



www.MyStoreFO.fr



Séjour à l'étranger et prestations de l'Assurance maladie

Un assuré se rend à l'étranger durant son arrêt maladie. La CPAM lui réclame un indu et lui délivre une contrainte à cet effet. L'assuré saisit le tribunal judiciaire pour contester cette contrainte. Pour accueillir le recours de l'assuré, le tribunal relève que celui-ci avait obtenu l'accord de son médecin traitant sans aucune réserve. Il estime ensuite que rien ne s'opposait à l'accord du médecin-conseil de la CPAM, dans la mesure où le traitement de l'assuré ne nécessitait pas de contrôle. La contrainte est annulée par le tribunal, la caisse saisit alors la Cour de cassation.

La Cour de cassation, dans un arrêt du 5 juin 2025 (n°22-22834), casse le jugement en affirmant que « dès lors que, sous réserve de l'application des conventions internationales et des règlements de l'Union européenne, le déplacement de l'assuré le conduisant à séjourner temporairement hors de France rend impossible tout contrôle et ne permet pas à l'organisme de sécurité sociale de vérifier que l'assuré continue de respecter ses obligations, il en résulte que les prestations en espèces de l'Assurance maladie ne lui sont pas servies durant ce séjour ».

Pour la petite histoire, les CPAM, pour refuser le versement des IJSS à des assurés séjournant hors UE, ou dans des États n'ayant pas conclu de convention de réciprocité avec la France, se basaient sur l'article 37 alinéa 9 du règlement intérieur, modèle provisoire, des caisses primaires d'Assurance maladie pour le service des prestations, annexé à l'arrêté du 19 juin 1947. Ce texte prévoyait la possibilité pour la caisse de retenir tout ou partie des IJSS si l'assuré quittait la circonscription de la caisse à laquelle il est rattaché. Le Conseil d'État avait jugé cette disposition illégale (CE, 28 novembre 2024, n°495040). La Cour se conforme à la décision du Conseil d'État, elle substitue la base juridique en se référant aux trois textes de loi cités plus haut. C'est en vertu de ces articles que les CPAM sont autorisées à refuser ou à réclamer, le cas échéant, un indu à tout assuré qui ne respecterait pas les conditions de perception des IJSS.

CE QUE DIT LA LOI

L'article L. 111-1 du Code de la Sécurité sociale dispose que cette dernière « assure pour toute personne travaillant ou résidant en France de façon stable et régulière, la couverture des charges de maladie, de maternité et de paternité ainsi que des charges de famille ».

L'article L. 160-7 dispose que : « Sous réserve des conventions internationales et règlements européens et de l'article L. 766-1, lorsque les soins sont dispensés hors de France aux assurés et aux personnes mentionnées à l'article L. 160-2, les prestations en cas de maladie et maternité ne sont pas servies. »

L'article L. 323-3 dispose que « le service de l'indemnité journalière est subordonné à l'obligation pour le bénéficiaire :

- 1° D'observer les prescriptions du praticien;
- 2° De se soumettre aux contrôles organisés par le service du contrôle médical prévus à l'article L. 315-2(...). ».

Les salariés doivent donc bien se renseigner s'ils souhaitent séjourner hors de l'UE durant leur arrêt maladie et ils doivent, en tout état de cause, obtenir l'accord de leur CPAM pour séjourner hors du département.

Secteur juridique

Parce qu'un salarié averti en vaut deux, n'hésitez plus! Pensez à vous abonner aux *Infojuridiques*. Cette revue trimestrielle comporte des articles de fond vous permettant de rester au cœur de l'actualité juridique et de mieux l'appréhender.

Abonnez-vous :
<https://frama.link/InFOjuridique>



Retrouvez l'actualité du secteur juridique sur : www.force-ouvriere.fr/secteur-juridique

6 000 000, c'est un joli chiffre. Pas un numéro.



À l'aube de nos 65 ans, nous avons franchi le cap des 6 millions de sociétaires. C'est à Nolwenn S., notre nouveau sociétaire, que nous le devons. Merci à lui, mais aussi à nos 5 999 999 autres sociétaires d'avoir choisi la Macif : un modèle sans actionnaires, avec des prix justes et un service client toujours à vos côtés. Pour nous, vous ne serez jamais un simple numéro.



La Macif,
c'est vous.



* Étude OpinionWay - 1005 répondants - Janvier 2024 - Catégorie compagnies d'assurance.

MACIF - MUTUELLE ASSURANCE DES COMMERÇANTS ET INDUSTRIELS DE FRANCE ET DES CADRES ET SALARIÉS DE L'INDUSTRIE ET DU COMMERCE. Société d'assurance mutuelle à cotisations variables. Entreprise régie par le Code des assurances. Siège social : 1 rue Jacques Vandier 79000 Niort.

À mi-parcours de 2025, retour sur des dossiers toujours très actuels

Activer le flash-back sur les dossiers majeurs qui ont occupé cette première moitié de 2025 montre tant les inquiétudes des travailleurs que leur détermination, avec FO, à faire aboutir leurs revendications. Ainsi, nombre de conflits dans les entreprises, concernant principalement les salaires, l'emploi et les conditions de travail, ont dû être menés âprement avant de connaître des avancées par la négociation, tandis que d'autres, comme chez Lidl, étaient toujours en cours ces jours derniers. FO a une fois de plus confirmé aussi sa détermination dans le cadre de la négociation interprofessionnelle, pour aboutir à des ANI et que les accords obtenus fassent l'objet d'une transposition dans la loi. Cette détermination s'est affirmée encore dans le cadre des retraites, FO rappelant sa demande d'abrogation de la réforme de 2023 et refusant en février dernier de donner son assentiment à un « conclave » initié par le gouvernement, qui a voulu qui plus est l'encadrer d'un diktat financier. Depuis, ce qui, grandement déserté, a été rebaptisé « village retraite », ou encore « délégation paritaire permanente », a révélé tous ses pièges et s'est soldé par un échec mi-juin. La ténacité de FO à porter ses revendications s'illustre aussi encore dans le lancement, le 10 juin, d'une campagne pour l'amélioration des salaires et des carrières dans la fonction publique. Cela alors que le gouvernement joue la surdité et s'attaque aux droits des personnels au nom des économies budgétaires à réaliser. Plus largement, l'exécutif a confirmé dès le début 2025 son credo de la réduction massive des dépenses publiques. Ce contre quoi FO s'élève, rappelant la nécessité de moyens pour notre modèle social. Rappelant aussi son importance capitale dans la préservation de la cohésion sociale.

Concertation retraites : une « *mascarade* » dénoncée par FO

Ce début d'année aura été marqué par le lancement du fameux « conclave » sur les retraites, que FO quittera dès la réunion de présentation le 27 février, refusant de cautionner tout recul des droits. Après s'être dit ouvert à rediscuter de la réforme des retraites de 2023, le Premier ministre François Bayrou a en effet très vite refermé la porte. Sa lettre de cadrage était « *un vrai carcan* », a dénoncé la confédération. Loin d'être conviés à abroger la réforme de 2023, comme le revendique FO, les interlocuteurs sociaux étaient invités à proposer des améliorations aux régimes de retraite du privé. Mais surtout à trouver les termes d'une réduction du déficit du système des retraites d'ici 2030. La Cour des comptes venait d'estimer son déficit actuel à 6,6 milliards d'euros. Or, au nom



À mi-parcours de 2025, retour sur

Suite de la page 11

de la compétitivité des entreprises, le document de cadrage excluait de s'attaquer à ce qui induit un manque à gagner pour les comptes publics, dont sociaux : les aides publiques et les exonérations de cotisations accordées aux entreprises (en tout quelque 200 milliards par an). Pour FO, qui revendique une conditionnalité de ces aides, cette concertation tenait donc de « *la mascarade* ».

En embuscade toujours, la retraite à points

Après des mois de discussions, et des départs, les trois syndicats restants, le MEDEF et la CPME n'ont finalement trouvé aucun accord le 17 juin. Un échec pour l'exécutif. Mais la vigilance s'impose. Car le « conclave », qui par ailleurs s'est accordé sur le

fait de ne pas revenir sur la mesure d'âge de départ légal à 64 ans, issu de la réforme de 2023, a tenu à aborder la gouvernance du système de retraite. Et son relevé de conclusions se prononce pour un pilotage du régime général, géré paritairement, sur le modèle de l'Agirc-Arrco. Un piège, a maintes fois averti Michel Beaugas, secrétaire confédéral FO chargé des retraites. « *S'il s'agit de remettre à l'équilibre le régime de base, puisque le patronat refuse d'augmenter les cotisations, la seule solution sera d'aller ponctionner dans les réserves des régimes complémentaires, en particulier celles de l'Agirc-Arrco. En réalité, ce qu'ils souhaitent, c'est l'introduction d'un régime de retraite par points englobant tous les régimes, avec à la clé la baisse des pensions.* » Un projet que FO refuse.

Ariane Dupré

Avec FO, les salariés se battent pour faire valoir leurs droits



Ci-dessus, les salariés des bus de Cergy, en grève, recevaient la visite de Frédéric Souillot le 7 janvier dernier. Ci-contre, les salariés de Lidl mobilisés devant le siège de l'entreprise à Chatenay-Malabry (92), le 26 mars 2025, et en page suivante, les salariés de Merck mobilisés sur le site de Martillac (33) en janvier 2025.

Sur les conditions de travail, la préservation des emplois... De nombreux conflits ont éclaté en ce premier semestre 2025. Et FO était à la manœuvre pour faire aboutir les revendications. Il y a eu notamment la mobilisation exceptionnelle des chauffeurs

de bus de Cergy et Conflans, en région parisienne, qui ont fait grève durant quatre mois, de novembre 2024 à mars 2025, pour refuser la dégradation de leurs conditions d'emploi dans le cadre de l'ouverture des réseaux à la concurrence. Ils sont sortis vainqueurs du bras de fer engagé avec IDFM, l'autorité organisatrice des mobilités en Île-de-France, et FSO, filiale du groupe Lacroix-Savac, nouvel opérateur depuis janvier 2024

à la suite d'un appel d'offres.

Un accord jugé « *satisfaisant* » par FO, syndicat ultra-majoritaire, a été signé le 10 mars 2025.

Les salariés des supermarchés Lidl sont eux aussi engagés dans une mobilisation inscrite dans la durée, à l'appel de FO, dans le cadre

d'une intersyndicale. Ils exigent des conditions de travail décentes. FO dénonce également le fait que le travail le dimanche et les jours fériés, jusqu'alors basé sur le volontariat, soit devenu obligatoire depuis juin 2025. Après une première mobilisation massive le 7 février, un nouvel appel à la grève perlée illimitée a été lancé le 15 mai. Les salariés peuvent débrayer entre une heure et quatre jours, du jeudi au dimanche. Beaucoup d'actions ont eu lieu dans toute la France. FO appelle aussi les salariés à faire grève le 14 juillet, comme tous les jours fériés.



des dossiers toujours très actuels

Chez Merck, la direction lâche du test

Au sein du laboratoire pharmaceutique Merck, les salariés du site de Martillac (Gironde) ont réussi, par la mobilisation, à inverser le rapport de force. Mi-janvier, la direction avait annoncé son intention de céder le site et de mettre en place une restructuration aboutissant à la suppression d'une centaine d'emplois, dont 75 licenciements contraints. À l'issue d'une grève suivie, le 8 avril, par la moitié des 420 salariés, FO a obtenu une revalorisation significative de la quasi-totalité des mesures d'accompagnement au reclassement et sauvé cinq postes. Le syndicat a validé le 14 avril le projet de suppressions de postes.

À Mertzwiller (Bas-Rhin), les salariés de l'usine BDR Thermea se battent avec FO pour sauver leur emploi. Le 20 mai, le

fabrictant d'appareils de chauffage a annoncé son intention d'arrêter la production sur ce site d'ici fin 2027 et de supprimer quelque 390 emplois. FO-Métaux a dénoncé un PSE « *sans fondations* ». Une

marche blanche en soutien aux salariés a été organisée le 5 juillet, avec la participation du secrétaire général de FO, Frédéric Souillot.

Clarisse Josselin



© UD FO 33

Négociation interprofessionnelle : un cru 2024/2025 très tonique

Depuis ces derniers mois, la négociation interprofessionnelle montre particulièrement de la vigueur. Début juin, FO a décidé de signer un accord (un avenant au protocole sur l'Assurance chômage du 10 novembre 2023) concernant le bonus-malus sectoriel. Il s'agissait de renégocier le périmètre de ce système de modulation de taux de cotisation d'Assurance chômage des employeurs, en fonction du nombre de ruptures de contrat de travail, dans sept secteurs d'activité. Si l'accord du 27 mai, qui réduit l'application du bonus-malus aux contrats de moins de trois mois, n'est pas entièrement satisfaisant à ses yeux, FO se félicite d'avoir participé à sauver un dispositif que le patronat voulait vider de sa substance. Ces mesures, applicables au 1^{er} mars 2026, sont de plus transitoires. FO souhaite un système de bonus-malus plus efficace. La confédération a obtenu l'ouverture d'une négociation plus large sur le recours aux contrats courts et la



La délégation FO à Matignon le 9 janvier 2025 lors d'une rencontre bilatérale avec le Premier ministre.

© LUCAS CERLUREA

sécurisation des parcours. Les travaux devraient démarrer à l'automne, la négociation devant s'achever fin 2025.

Trois ANI, signés par FO, transposés dans la loi

Plusieurs mois après avoir été conclus, deux ANI signés par FO en novembre 2024, sur l'emploi des salariés

expérimentés et l'évolution du dialogue social, ont été transposés dans un projet de loi, déjà approuvé par le Sénat et adopté en première lecture par l'Assemblée le 3 juillet. Concernant l'emploi des salariés expérimentés, l'accord instaure notamment l'obligation pour les branches de négocier tous les trois ans sur l'emploi et l'aménagement des fins de carrière des seniors, notamment la possibilité d'une retraite progressive à partir de 60 ans, défendue par FO. Ce projet de loi transpose aussi l'ANI sur l'évolution du dialogue social du 14 novembre 2024, qui demandait la suppression des trois mandats successifs pour les élus du CSE. Une « *victoire* » pour FO, contre les ordonnances Travail de 2017. Enfin, le 25 juin, un accord (signé par quatre organisations syndicales dont FO) a été conclu sur les reconversions et les transitions professionnelles. Cet ANI a été également repris dans le projet de loi.

Ariane Dupré

2025 ou l'accélération de la chasse aux dépenses

Par la loi de finances (promulguée le 14 février) et par celle du financement de la Sécurité sociale (promulguée le 28 février), « l'effort » sur les finances publiques a donc été acté pour 2025, à coups de 49,3 (comme en 2024). Et sur fond de scénario exceptionnel. Le précédent gouvernement, celui de Michel Barnier, est tombé en effet le 4 décembre 2024, censuré à l'Assemblée sur le projet de loi de financement de la Sécurité sociale (PLFSS, présenté en octobre 2024). Tous les travaux parlementaires, dont l'examen du projet de loi de finances (PLF), ont alors été stoppés. Cela a conduit au vote d'une loi spéciale, reconduisant le cadre budgétaire de 2024, en attendant l'adoption de nouveaux textes budgétaires, lesquels ont affiché la même philosophie que les précédents. Sur fond de croissance de plus en plus en berne, ils visent ainsi un déficit public ramené à 5,4% du PIB, contre 6% en 2024. Et avec toujours l'objectif d'un déficit à 3% du PIB en 2029.

Et toujours pas de conditionnalité aux aides publiques...

A été acté pour cette année un abaissement des dépenses publiques de 32 milliards d'euros (dont une baisse de 23,5 milliards infligée à la sphère de l'État, cela induisant des baisses de crédits pour quasiment tous les secteurs ministériels, un gel des salaires des agents ou encore une baisse

d'indemnisation de leurs arrêts maladie) et la perspective de recettes en hausse de 21 milliards. Mais en n'impliquant qu'à doses homéopathiques les plus riches ménages, ceux affichant plus de 250 000 euros annuels de revenus (pour une personne seule), et les entreprises – celles aux bénéfices supérieurs à un milliard d'euros. Les ambitions sur les recettes ont été « revues à la baisse par rapport au projet de loi initial », constatait FO, notant que « l'austérité revient par la fenêtre ». Et tandis que la Cour des comptes concédait qu'il y avait bien une « une rupture [de recettes, NDLR] avec les baisses de prélèvements obligatoires mises en œuvre depuis 2018 », ce que n'a cessé de déplorer FO, les textes budgétaires pour 2025 n'ont acté aucune révolution en matière d'aides publiques (près de 200 milliards d'euros par an) et notamment d'allégement de cotisations accordés aux entreprises. Ainsi, de 4 milliards d'euros annoncés initialement, le coup de rabot appliqué aux exonérations de cotisations patronales (toujours accordées sans aucune conditionnalité, pointe FO) a finalement été limité à 1,6 milliard... Une goutte d'eau dans l'océan de ces allégements, près de 80 milliards d'euros par an, aggravant toujours plus le manque à gagner pour les comptes sociaux. Depuis ce printemps, le gouvernement a annoncé une baisse supplémentaire des dépenses de l'État, de 5 milliards d'euros, en 2025. Et une baisse supplémentaire de 1,7 milliard d'euros des dépenses de santé.

Valérie Forgeront

Dans la fonction publique, FO en campagne pour les salaires

« Des mesures salariales immédiates », et entre autres aussi une amélioration profonde des grilles afin de redonner de réelles perspectives de carrière. Le 10 juin dernier, forte de son cahier revendicatif, l'Union interfédérale FO-Fonction publique a lancé une campagne pour les salaires et ainsi posé ses exigences. L'événement a pris la forme d'une conférence de presse organisée avec la confédération à son siège parisien, et en présence du secrétaire général de FO, Frédéric Souillot. Dans le cadre de cette « campagne nationale d'alerte, de vérité et de combat », l'Union FO exige notamment une revalorisation immédiate du point d'indice (base de calcul des traitements/salaires dans la fonction publique) à hauteur de 10%, un plan pluriannuel afin

de résorber les pertes de pouvoir d'achat et « une indexation automatique du point sur l'inflation ».

« Être visibles et combatifs lors de la présentation du PLF 2026 »

L'Union rappelle la perte de pouvoir d'achat – soit 31,5% en vingt-cinq ans – sur la valeur du point d'indice. Autant dire, un effondrement. C'est « l'équivalent d'un mois de salaire par an », et cet « appauvrissement » des agents est sans cesse aggravé. Y participent les gels récurrents du traitement indiciaire (ainsi encore en 2024 et 2025). Malgré une mobilisation des agents en décembre et malgré les nombreuses alertes lancées depuis

au gouvernement, celui-ci reste sourd aux revendications et semble toujours considérer les agents publics comme une simple « dépense » dont il faudrait réduire drastiquement le « coût ». Alors que de nouvelles mesures sévères menacent de garnir le projet de loi de finances (PLF) pour 2026, FO-Fonction publique – qui devait être reçue le 9 juillet par le directeur de cabinet du Premier ministre – a appelé dès le 2 juillet à « préparer la mobilisation ». Il n'y a « aucun doute sur le fait que nous n'obtiendrons que ce que nous irons gagner. C'est pourquoi nous devons être visibles et combatifs lors de la présentation du PLF 2026 au Conseil des ministres, à la rentrée », souligne l'Union interfédérale.

Valérie Forgeront

Vous cherchez un logement ?



ACTION LOGEMENT
A UNE SOLUTION
POUR VOUS



NOUVEAU !

TROUVEZ VOTRE
LOGEMENT
AVEC LE TEST
D'ORIENTATION

**Ayez le réflexe
Action Logement !**

0970 800 800

De 9h à 18h, du lundi au vendredi
(Horaires métropolitains - Numéro non surtaxé)

actionlogement.fr

ActionLogement
RECONNUE D'UTILITÉ SOCIALE



INTERNATIONAL LABOUR ORGANIZATION

OIT : une nouvelle norme et des sources d'inquiétude

La 113^e session de la Conférence internationale du travail permet l'adoption d'une norme contre les dangers biologiques en milieu de travail, dans une ambiance agitée.

Ambiance tendue à l'Organisation internationale du travail, qui réunissait sa 113^e session du 2 au 13 juin. « Les États-Unis se sont opposés à la mention de l'identité de genre dans quelque texte que ce soit, ce qui a compliqué discussions et rédactions, observe Branislav Rugani, secrétaire confédéral FO au secteur international. Le pays avait aussi annoncé qu'il diminuerait sa contribution financière. » Sur ce point, un *statu quo* a été acté : la subvention est identique au cycle précédent, ce qui représente néanmoins (en tenant compte de l'inflation) la perte de deux cents postes pour l'organisation. « Le bureau français pourrait disparaître, alors que nous sommes parmi les fondateurs de l'OIT », souligne Branislav Rugani.

Pied à pied, des avancées obtenues

Malgré les difficultés, les représentants des travailleurs, des employeurs et des gouvernements ont validé la norme visant à prévenir l'exposition aux dangers biologiques en milieu de travail et à protéger les salariés. Les délégués des travailleurs sont parvenus à allonger la liste des secteurs devant faire l'objet d'une évaluation des risques (agriculture, gestion de l'eau et des déchets, nettoyage et entretien, travail humanitaire, laboratoires...). « Nous avons aussi pu élargir la définition du risque biologique à la présence d'animaux ou de plantes », poursuit le secrétaire confédéral.

Les participants se sont également entendus sur l'élaboration future d'une convention et d'une recommandation sur le travail décent dans l'économie de plateformes. Mais devant les nombreux désaccords, celle-ci sera recentrée sur l'utilisation des systèmes automatisés et leurs effets sur les conditions et l'accès au travail.

Enfin, des plaintes concernant le non-respect des droits humains et syndicaux par l'Iran, la Biélorussie, le Panama, le Myanmar et l'Arabie saoudite ont été examinées. Elles ont fait l'objet de recommandations spécifiques. « Les réponses apportées par les gouvernements inquiètent et démontrent qu'il est difficile de garantir les droits et une sécurité aux travailleurs dans des pays refusant d'appliquer les normes qu'ils ont ratifiées », souligne FO. Encore moins lorsque les budgets sont coupés.

Sandra Déraillot

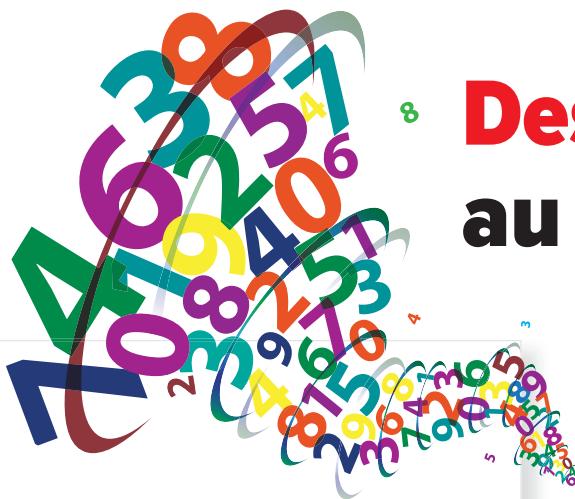
Augmentation des budgets de défense : la mise en garde de la CES

« Il est clair qu'une sécurité commune est nécessaire pour l'Europe, mais les dépenses en matière de défense ne peuvent pas conduire à des attaques contre les niveaux de vie des citoyens à travers l'Europe », a déclaré Esther Lynch, secrétaire générale de la Confédération européenne des syndicats. La CES s'alarme d'une augmentation des budgets de défense et craint que celle-ci ne se produise au détriment des

dépenses sociales. En effet, alors que la plupart des pays européens consacrent jusqu'à présent entre 1% et 2% de leur PIB à la défense (la France y consacre cette année 2,06% contre 1,8% en 2022), ceux qui sont membres de l'OTAN se sont engagés à dédier à ce poste 5% de leur PIB d'ici cinq à dix ans. Les moyens d'y parvenir seront discutés lors du prochain Conseil européen. Mais la CES rappelle dans un communiqué que

« des fonds de l'Union européenne initialement destinés aux programmes de cohésion et de relance ont déjà été détournés vers le secteur de la défense ». Esther Lynch précise aussi : « Nous devons également veiller à ce que l'augmentation des dépenses publiques en matière de défense n'enrichisse pas simplement les actionnaires et les P-DG des fabricants d'armes. »

S. D.



Des chiffres utiles au quotidien...

Ce qui change

Juillet enregistre chaque année divers changements. C'est le cas encore en 2025 avec, entre autres, l'utilisation – désormais obligatoire depuis le 1^{er} juillet – par les professionnels de santé du formulaire papier sécurisé d'arrêt de travail (AAT). Par celui-ci, doté d'une étiquette holographique et d'une encre magnétique – disponible déjà depuis septembre –, l'Assurance maladie entend lutter contre la fraude et les falsifications d'arrêts. Elle estime la fraude à trente millions d'euros en 2024 contre huit en 2023. Parmi les autres changements de ce 1^{er} juillet, l'extension à de nouveaux lieux publics (dont les plages) de l'interdiction de fumer, la hausse des tarifs d'abonnement au gaz ou encore la revalorisation des allocations d'Assurance chômage (2,1 millions de personnes concernées). L'augmentation du salaire journalier de référence est de 0,5%. Le montant minimal de l'allocation d'aide au retour à l'emploi (ARE) passe ainsi à 32,13 euros, contre 31,97 euros. **V.F.**

SMIC

SALAIRE

11,88 €

Le Smic a augmenté de 2% au 1^{er} novembre 2024. Le salaire brut horaire progresse ainsi de 0,23 euro, passant de 11,65 à 11,88 euros.



SÉCURITÉ SOCIALE

3 925 €

Le plafond mensuel de la Sécurité sociale est de 3925 euros (plafond annuel de 47100 euros) depuis le 1^{er} janvier 2025 contre 3864 euros en 2024. Ce plafond est utilisé pour le calcul de certaines cotisations sociales, ainsi que des prestations de Sécurité sociale.



ALLOCATIONS FAMILIALES

151,05 €

Pour 2 enfants à charge (plafond).

344,56 €

Pour 3 enfants à charge (plafond).

538,08 €

Pour 4 enfants à charge (plafond).

193,52 €

Par enfant en plus à charge.

75,53 €

Majoration maximale pour les enfants de 14 ans et plus.



CONSOMMATION

Indice des prix à la consommation (INSEE), données provisoires

+0,3%

en juin 2025 (-0,1% en mai 2025).

+0,9%

en juin 2025 sur un an (+0,7% en mai 2025).

En juin 2025, les prix à la consommation augmentent de 0,3% sur un mois et de 0,9% sur un an.



COTISATIONS SOCIALES / PRÉLÈVEMENTS

Cotisations sociales, en pourcentage du salaire brut (IRL) – 2023

9,2%

CSG (impôt) – 9,2% depuis le 1^{er} janvier 2018 et sur 98,25% du salaire brut depuis le 1^{er} janvier 2012.

0,5%

CRDS (impôt) – 0,5% depuis le 1^{er} février 1996 et sur 98,25% du salaire depuis le 1^{er} janvier 2012.

SÉCURITÉ SOCIALE

6,90 %

Assurance vieillesse.

0,40 %

Assurance vieillesse déplafonnée.

RETRAITES COMPLÉMENTAIRES

Agirc-Arrco (taux minima obligatoires), désormais fusionnées :

3,15 %

Tranche 1.

8,64 %

Tranche 2.

0,024 %

Apec.

0,14 %

CET – Contribution d'équilibre technique : si le salaire est supérieur au plafond de la Sécu.

Contribution d'équilibre générale (CEG), qui remplace les cotisations AGFF et GMP supprimées le 1^{er} janvier 2019.

0,86 %

Tranche 1.

1,08 %

Tranche 2.



FONCTION PUBLIQUE

Traitements de base brut annuel au 1^{er} juillet 2023

4,92 € (brut) **Valeur du point**.

5907,34 € (brut annuel) Indice 100 – indice majoré 203.

1801,74 € (brut mensuel) **Minimum de traitement**

– indice majoré 366. S'ajoute depuis le 1^{er} novembre 2024 une indemnité différentielle de 0,06 euro mensuel brut.

11,10 % Retenue pour pension.

9,2 %

CSG (impôt) 9,2% de 98,25% du traitement brut + indemnité de résidence + supplément familial de traitement + indemnités.

0,5 %

RDS (impôt) 0,5% de 98,25% du traitement brut + indemnité de résidence + supplément familial de traitement + indemnités.

RAFP (retraite additionnelle de la fonction publique)

Base de cotisation : sur les primes et indemnités avec un plafond de 20% du traitement indiciaire.

Taux de cotisation : 5% employeur et 5% fonctionnaire.

80 ans



La Sécu : un héritage
pour l'avenir

FO

Syndicalisation : FO Jeunes est relancée

La structure FO Jeunes a été officiellement relancée le 25 juin, lors d'une journée nationale qui s'est tenue au siège de la confédération, avec quelque quatre-vingts participants et de nombreux intervenants. La lutte contre la précarité et l'équilibre des temps de vie font partie des premiers thèmes de travail qui seront développés.

« **N**ous refusons, nous jeunes, d'être une variable d'ajustement dans un système qui continue de broyer les premières années de notre vie professionnelle. Nous refusons que le passage entre la formation et la vie active se fasse dans la galère, avec des stages sous-payés, un apprentissage sans compter ses heures et des conditions de travail précaires », a prévenu Marie Besson, membre du bureau de FO Jeunes, dans son discours introductif.

C'est donc sur un ton dynamique et déterminé que s'est déroulée la journée FO Jeunes, organisée le 25 juin au siège de la confédération. « L'idée première de cette journée était de faire connaître la structure FO Jeunes, et surtout de permettre à une jeunesse revendicative de trouver sa place », a expliqué Branislav Rugani, secrétaire confédéral FO, chargé du secteur. Au sein de FO, la précédente réunion nationale dédiée aux jeunes remontait à... 2017.

La journée a été structurée autour d'ateliers sur les quatre thèmes de travail qui seront développés en priorité : la précarité et le logement; la santé mentale et l'équilibre des temps de vie; la dimension européenne et internationale; le syndicalisme de la jeunesse.

Plusieurs intervenants issus d'horizons divers sont venus apporter un éclairage. Isabelle Schömann, secrétaire générale adjointe de la Confédération européenne des syndicats, a ainsi expliqué que la CES disposait d'un comité permanent jeunes, qui revendique notamment la rémunération de l'ensemble des stages.



PHOTOS - S. LIÉDOT

Hania Hamidi, secrétaire générale du syndicat étudiant Unef, a évoqué l'augmentation de la précarité étudiante, qui contraint un étudiant sur deux à travailler tout au long de l'année et 70% d'entre eux à travailler l'été. Rappelant que la syndicalisation passe par l'éducation syndicale, Branislav Rugani a appelé à créer des liens avec les structures de jeunesse étudiantes.

Une structure dédiée aux 18-35 ans

Un groupe de travail planche depuis déjà un an sur la relance de FO Jeunes, structure dédiée aux 18-35 ans, mais le chantier est loin d'être achevé. Un bureau a été constitué, regroupant des militants venus de toute la France et de différents secteurs. L'assemblée générale constitutive devrait se tenir prochainement. Des relais doivent également être créés

au niveau départemental et fédéral.

Donner une place particulière aux jeunes au sein de l'organisation, l'idée n'est pas nouvelle. La première association des jeunes syndicalistes FO remonte à 1953. « Comment on fait pour aller parler aux jeunes et les ramener vers FO ? C'est l'idée de cette journée », a expliqué Frédéric Souillot, secrétaire général de la confédération, qui était référent FO Jeunes de Côte-d'Or en 1999.

Il a souligné que la France avait le plus bas taux d'emploi des moins de 25 ans de l'OCDE, à 31,7%. Et rappelé que début juin, les leaders des organisations syndicales et patronales s'étaient retrouvés au siège de FO pour

discuter notamment d'emploi, du début à la fin de la carrière.

Il a aussi rappelé que le développement, y compris chez les jeunes, était la priorité de l'organisation. « On ne va pas faire un syndicat ou un statut FO Jeunes, intégrez-vous dans les syndicats de vos entreprises ou administrations », a-t-il ajouté, rappelant que « l'avenir de notre maison, c'est la jeunesse ».

Pour les mois à venir, l'agenda de FO Jeunes commence à se remplir. En attendant la rentrée sociale de septembre, durant laquelle le bureau entend « inonder les réseaux sociaux », la structure était représentée lors du départ du Tour de France à Lille, le 5 juillet. Un stage confédéral FO Jeunes est prévu fin novembre. Et les jeunes entendent bien prendre toute leur place au congrès confédéral qui se tiendra en avril 2026 à Dijon.

Clarisse Josselin

Télétravail : dans les entreprises, des batailles contre un « retour en arrière »

Au sein de différentes entreprises où il est remis en cause, les mobilisations pour le télétravail se multiplient. FO se tient aux côtés des salariés pour préserver des accords signés.

« On assiste à une remise en cause du télétravail, et ce sans aucun respect du dialogue social », constate Mireille Herriberry, secrétaire fédérale de FO-Banque. À la Société Générale, la mobilisation pour défendre le télétravail a fait grand bruit avec deux actions, le 27 juin et le 3 juillet. Quelques jours auparavant, le 12 juin, ce sont près de 500 salariés de l'entreprise Solocal (anciennement PagesJaunes) qui étaient eux aussi en grève. Le 1^{er} juillet, les salariés du groupe Iliad (maison mère de Free)

étaient à leur tour mobilisés. Dans ces entreprises, la direction a voulu faire passer des changements concernant les modalités du télétravail sans aucune concertation. Au sein de la Société Générale, « c'est un mail envoyé le 9 juin qui a informé les salariés que le comité exécutif avait décidé d'harmoniser les pratiques, en passant de deux jours de télétravail hebdomadaire à un jour », explique Marc Durand, délégué FO. Chez Free, la direction argue aussi qu'il s'agit d'une harmonisation des pratiques. Mais cela « vise en fait à restreindre le télétravail », souligne le délégué FO, N'deye Yacine Sidibé. Les salariés mobilisés exigent donc que le sujet du télétravail fasse l'objet de discussions sérieuses. « La pratique du télétravail est entrée dans les mœurs et dans l'organisation individuelle de chacun. Le télétravail est un acquis social ! », analyse Marc Durand.

Une victoire syndicale à La Poste

À la Société Générale, la colère ne retombe pas et les salariés restent

mobilisés. Ainsi, d'autres modalités d'action sont en réflexion, « sans doute après l'été », indique le militant. Ailleurs, la mobilisation a fini par payer. Comme à La Poste. « La direction a tenté de remettre en question le nombre de jours de télétravail via l'accord qualité de vie et conditions de travail », indique Christine Simon de FO-Com. Après une forte mobilisation syndicale et un long combat depuis le début de l'année 2025, elle a finalement accepté un accord quasiment identique à celui qui était en vigueur auparavant, conservant ainsi deux jours de télétravail par semaine. « Nous avons aussi obtenu quelques améliorations, comme l'augmentation des jours de télétravail flottant et de l'équipement supplémentaire. » Ce combat aboutit à « une vraie victoire pour nous », se réjouit la militante, espérant que La Poste ne soit pas la seule à conclure un accord, ce qui la place ainsi à contre-courant du mouvement actuel de remise en cause du télétravail.

Chloé Bouvier

À l'hôpital de Laval, mobilisation victorieuse contre un plan d'austérité

Le mois de juin fut particulièrement intense pour les militants FO du centre hospitalier de Laval, avec, en compagnie d'un autre syndicat, une mobilisation déterminante. Deux mille trois cents personnes y ont participé. En effet, le syndicat FO s'est élevé contre le plan d'attractivité et de soutenabilité des investissements (Pasi), annoncé au début du mois et exigé par l'Agence régionale de santé/ARS. « La direction affiche même des objectifs chiffrés : 3,45 millions d'euros de suppressions de postes, soit 62 soignants, au seul bénéfice de ratios budgétaires, au mépris

de la mission de service public », s'était indignée la fédération FO-SPS, apportant son soutien aux agents. Pour ces derniers, dénonçant un « plan d'austérité sans issue et un plan social déguisé », il était hors de question d'accepter une telle suppression de moyens, et tout en devant « faire mieux avec moins » dans les services.

Le ministre annonce la fin du Pasi

Cette forte mobilisation a porté ses fruits. Le 2 juillet, le directeur de l'ARS est

venu rencontrer l'intersyndicale. Pour la première fois en quatre ans. « À cette occasion, il nous a annoncé le gel des suppressions de postes et la fin du plan d'attractivité et de soutenabilité des investissements », explique Maxime Lebigot, secrétaire général du syndicat FO de l'hôpital. Une suppression confirmée le 4 juillet par le ministre de la Santé et de l'Accès aux soins, Yannick Neuder, en visite au centre hospitalier. Où il a été accueilli par 350 manifestants, restant vigilants.

Chloé Bouvier

Saisonniers agricoles : FO à la pointe du combat contre l'exploitation

Dans le Vaucluse, une cinquantaine de travailleurs agricoles saisonniers victimes de conditions de travail indignes ont pu compter sur l'accompagnement de FO. Une enquête a été ouverte.

Lever à 4h30 du matin, après une nuit dans un hébergement insalubre et surpeuplé, une pause de 30 minutes chrono et des horaires flous qui ne figurent pas sur le contrat de travail : c'est à l'occasion d'une permanence à la mi-avril que Chantal Fassie, secrétaire de l'union locale FO de Carpentras (Vaucluse), a recueilli le témoignage accablant d'un travailleur saisonnier agricole tunisien employé dans une exploitation de Pernes-les-Fontaines.

« Ce qu'il m'a décrit était terrifiant au niveau des conditions de travail indignes dans lesquelles il était placé, raconte-t-elle. Je lui ai dit qu'il fallait revenir avec d'autres ouvriers et aller porter plainte tous ensemble. » Le problème ne s'arrête pas à l'hébergement ni aux horaires : les travailleurs font part à la militante FO d'un véritable « racket ». « Ils ont payé 10 300 euros au chef d'équipe tunisien qui les avait recrutés pour pouvoir venir travailler en France. » Les salariés rapportent également des violences physiques de ce chef d'équipe à leur égard.

Braver la menace pesant sur leurs familles

Bien que leurs contrats soient légaux – obtenus dans le cadre du dispositif de

l'Office français de l'immigration et de l'intégration (OFII) pour les saisonniers agricoles –, leur endettement, leur méconnaissance de la langue française et les menaces pesant sur leurs familles restées en Tunisie rendent ces salariés très vulnérables aux pressions. « L'un d'entre eux pleurait car il avait peur pour sa femme et ses enfants. »

Chantal Fassie parvient finalement à les convaincre de porter plainte collectivement. « Depuis que la gendarmerie est venue et que trois personnes [dont le patron de l'exploitation et le chef d'équipe incriminé, NDLR] ont été placées en garde à vue, les horaires de travail sont corrects et normaux. » Si la plupart des

travailleurs sont déjà rentrés en Tunisie, sept d'entre eux comptent engager des poursuites aux prud'hommes et au pénal.

« Malheureusement, c'est quelque chose de récurrent, déplore Hervé Proksch, secrétaire général de FO-Agriculture Vaucluse. Cette exploitation est une réalité qui se déploie de plus en plus. » Alors que vient de s'ouvrir le procès des « vendanges de la honte », en 2023, en Champagne – quatre saisonniers étaient décédés pendant ces vendanges –, FO appelle plus que jamais à se mobiliser pour la dignité des conditions de travail de ces salariés essentiels.

Fanny Darcillon



© LYDIE LECARPENTIER/REA

Droit de vigilance : La Poste condamnée en appel

Une première. Le 17 juin, La Poste a été condamnée en appel pour manquement à son devoir de vigilance, devoir créé par la loi de 2017. La cour d'appel de Paris a jugé le plan de vigilance de 2021 de La Poste non conforme aux exigences légales, par manque de précision : à tous les niveaux, y compris des sous-traitants, « les risques sont décrits en termes généraux, sans précision sur leur degré de gravité », constate la cour. Elle enjoint La Poste à hiérarchiser sa cartographie des risques. Cette décision fait suite

à une action en justice d'un syndicat, dénonçant l'emploi de travailleurs sans papiers embauchés par des sous-traitants de Chronopost, (filiale de La Poste), en Île-de-France. Une situation que FO-Com avait également dénoncée à l'époque, en 2021.

« L'activité colis, un secteur à risques par excellence »

Et la fédération FO-Com entend s'assurer que ce jugement soit suivi d'effet à La Poste. « Il faut qu'il serve à faire

évoluer la cartographie des risques. Nous voulons aussi une action immédiate en cas d'alerte. L'activité colis est un secteur à risques par excellence. Ce n'est pas acceptable qu'il y ait eu ce genre de dérives en France », réagit Alex Sirieys, responsable du secteur international à FO-Com. Le militant devait rencontrer la direction de la conformité du groupe le 3 juillet. Il plaide aussi pour la négociation d'un accord sur le devoir de vigilance au niveau du groupe La Poste.

Ariane Dupré

Formation professionnelle : l'intersyndicale se mobilise pour la survie de l'AFPA

Les salariés de l'agence spécialisée dans la formation professionnelle des adultes ont fait grève pour tenter de préserver leur emploi et leur mission de service public.



DR

Les salariés de l'AFPA se sont mobilisés le 26 juin à l'appel d'une intersyndicale dont fait partie la section fédérale nationale FO de la formation professionnelle des adultes (SFNFPA-FO). Sur l'ensemble des sites, un taux de grévistes de près de 60% a été atteint. Et quelque 700 de ces salariés se sont retrouvés à Paris et ont défilé jusqu'au ministère du Travail, rue de Grenelle, avec le soutien de la FNEC FP-FO et de la confédération. « Une mobilisation remarquable pour une institution qui ne compte plus que 6000 salariés [contre 12000 il y a vingt

ans, NDLR] », souligne Jean-Marc Lemée, secrétaire général de la SFNFPA-FO. « Des directeurs ont même participé à la grève. » Les salariés exigent des moyens garantis et pérennes pour l'AFPA, la sauvegarde des centres de formation et des emplois, la reconnaissance pleine de la mission de service public remplie par l'agence. « Car depuis une vingtaine d'années, nous observons une érosion de notre financement », explique le militant.

L'Association pour la formation professionnelle des adultes, créée en 1949, est devenue l'Agence nationale pour la

formation professionnelle des adultes, un établissement public à caractère industriel et commercial, en 2017. Au préalable, la formation professionnelle des demandeurs d'emploi (part la plus importante des recettes de l'AFPA) est devenue une compétence régionale en 2004, et le secteur a été ouvert à la concurrence en 2009. Conséquence : selon la Cour des comptes, l'AFPA a vu sa part de marché dans la commande des régions chuter de 42% en 2010 et 25% en 2016.

Une agence sous pression

L'intersyndicale a été reçue par le cabinet de la ministre du Travail. « Celui-ci nous a assurés que la fermeture de l'AFPA n'était pas à l'ordre du jour, rapporte Jean-Marc Lemée. Mais on nous a aussi indiqué qu'il y aurait 1500 suppressions de postes, grâce aux départs en retraite non remplacés, aux fermetures de centres et de formations, aux fermetures de services d'hébergement et de restauration. Or, à moins de 6000 salariés il sera impossible d'assurer nos missions. » L'intersyndicale ne se démobilise pas. D'autres actions sont en réflexion pour les mois qui viennent.

Sandra Deraillot

Réforme de l'audiovisuel public : un revers à l'Assemblée mais un calendrier qui s'accélère

La réforme de l'audiovisuel public poursuit son parcours cahoteux, malgré l'opposition constante des salariés. Lundi 30 juin, la grève illimitée lancée à France Télévisions et à Radio France a fortement perturbé les antennes. « Seules trois antennes régionales ont pu assurer une édition le soir », rapporte Bruno Demange, secrétaire général adjoint de la Fédération FO des arts, du spectacle, de l'audiovisuel et de la presse (FASAP-FO).

Journalistes et techniciens se battent contre le projet de création d'une

holding qui réunirait Radio France, France Télévisions et l'Institut national de l'audiovisuel (INA) sous une même direction – France Médias Monde ayant finalement été exclue du périmètre de la réforme. Mais le jour du lancement de la grève illimitée, le texte a connu un nouveau revers, l'Assemblée nationale ayant rejeté la proposition de loi.

Un désaveu qui ne signe pas la fin du texte. Et, analyse Bruno Demange, du fait d'une possible accélération de la navette parlementaire pour l'examen de celui-ci,

le calendrier prévu pourrait même être tenu.

De nouvelles mobilisations prévues

En effet, le texte prévoit actuellement la création de la holding au 1^{er} janvier 2026. Le 3 juillet, le Sénat a d'ailleurs approuvé en commission la proposition de loi. À France Télévisions, le préavis de grève illimitée demeure actif, et un rassemblement est envisagé devant le Sénat le 11 juillet.

Fanny Darcillon

Exide Technologies : après le choc, le temps de la négociation

Après l'annonce de la fermeture de l'usine lilloise de batteries Exide Technologies, la négociation d'un PSE va commencer. Pour FO, qui a dénoncé « *un désastre industriel et humain* », la direction devra mettre les moyens à la hauteur.

Usine centenaire située à Lille et employant 206 salariés pour la fabrication de batteries industrielles, Exide Technologies va fermer ses portes. Rachid Ljabli, délégué syndical FO du site, l'a appris le 18 juin. « *Nous nous attendions à une réduction des effectifs, mais pas à la fermeture de l'usine* », témoigne-t-il.

Exide Technologies, qui emploie 500 salariés en France, justifie sa décision par « *la surcapacité de l'industrie des batteries industrielles de traction* ». Le délégué FO a une tout autre explication. « *L'usine Exide d'Espagne siphonne l'activité de celles de Lille et d'Allemagne en pratiquant un dumping salarial* ». Quant aux batteries au lithium, plus porteuses, « *elles sont produites dans l'usine polonaise, alors qu'elles sont destinées au marché français* », pointe le délégué FO. « *L'usine lilloise est peut-être en surcapacité, mais c'est la direction qui a créé la situation* », analyse Éric Keller, secrétaire fédéral FO-Métaux. Le 19 juin, la fédération dénonçait « *un désastre industriel et humain* ».

Il sera difficile de trouver un repreneur pour le site lillois. FO, majoritaire, veut donc obtenir le meilleur PSE possible. Rachid Ljabli est plutôt optimiste. Le site est en effet « *fortement syndiqué* », et les salariés mobilisés. Le 26 juin, quasiment toute l'usine a marché

en direction de l'hôtel de ville de Lille, où le maire a reçu une délégation. « *Nous lui avons demandé de faire pression sur l'employeur pour qu'il mette les moyens* », rapporte le délégué FO.

Le parcours de recherche d'emploi commence

Recevant de multiples soutiens, et après avoir obtenu pour les salariés une prime mensuelle de reprise d'activité de 350 euros, les syndicats vont démarrer la négociation du PSE. FO prendra pour référence les PSE qu'Exide a déjà menés il y a quelques années, dont l'un prévoyait des indemnités de 55 000 euros à 90 000 euros. La direction doit faire ses propositions d'ici mi-juillet. Rachid Ljabli se dit « *confiant* ». « *Je pense que l'entreprise ne veut pas de problèmes et cherche à fermer le site proprement* ». Les salariés seront accompagnés par un cabinet de reclassement. Dès à présent, ils peuvent entamer leur parcours de recherche d'emploi. La région compte plusieurs usines dans le secteur d'activité des batteries. « *Il y a des opportunités, mais il faut être mobile* », indique le militant. Ce qui ne sera pas forcément aisément pour tous les salariés.

Thierry Bouvines

Chez Fiducial en Moselle, des cas de harcèlement et une politique salariale au rabais

C'est « *un gros ras-le-bol* » que la direction de Fiducial n'a pas su entendre : après plusieurs jours de grève des agents employés par l'entreprise pour assurer la sécurité de la centrale de Cattenom (Moselle), Yoann Pepe, représentant syndical FO au CSE central de Fiducial, déplore que sa hiérarchie reste « *butée* ». À la pression managériale s'est ajouté ces derniers temps le sentiment d'un manque de reconnaissance financière.

« *À force d'être baladés par la direction, les agents m'ont demandé une grève* », raconte Yoann Pepe. Après la diffusion d'un tract de revendications, les discussions n'avaient pourtant pas si mal démarré avec la direction. Les dénonciations de cas de harcèlement moral et sexuel ont été entendues. Formations pour les chefs d'équipe, remontées du terrain vers le CSE pour



suivre ces affaires : « *C'est très bien ce qu'ils veulent faire pour gérer les cas de harcèlement, je le reconnais* ».

Pour une harmonisation des primes

Problème : les revendications salariales des agents de sécurité sont pour leur part restées lettre morte. Et l'explication de la direction ne convainc pas. « *Ils nous disent qu'ils n'ont pas*

d'argent, qu'ils sont pris à la gorge, rapporte le représentant FO. *Si on n'est pas capable d'accorder quelque chose au niveau salarial sans répercuter les coûts sur les clients, c'est qu'il y a un problème quelque part*. » Ayant accédé à des informations provenant d'autres sites sécurisés par Fiducial, Yoann Pepe affirme que certains agents disposent déjà des primes réclamées par ceux de Cattenom.

Fanny Darcillon

Malakoff Humanis et FO, un partenariat

La présentation par Malakoff Humanis de son offre « maladies redoutées », visant à accompagner les salariés malades souffrant de pathologies spécifiques et en tenant compte de leur environnement, est l'occasion de porter le regard sur ce grand groupe de protection sociale à but non lucratif. Partenaire de centaines de milliers d'entreprises, ce géant œuvrant dans les secteurs de la santé, de la prévoyance et de l'épargne est géré paritairement. FO y est un acteur majeur et participe à cette gestion responsable qui confère au groupe sa force, dans l'esprit de solidarité qui anime la protection sociale.

Ensemble, pour une protection sociale plus juste et plus claire



Les maladies chroniques évolutives touchent environ une personne sur quatre en France¹: une nouvelle géographie se dessine, invitant à la nécessité d'accompagner au mieux les patients et leurs aidants au quotidien.

Le rôle d'un groupe de protection sociale comme Malakoff Humanis est d'accompagner ses entreprises clientes, ses assurés et retraités dans les différents moments de vie, par exemple le diagnostic d'une pathologie². Notre responsabilité est encore plus forte

lorsque le contexte économique et social renforce les inquiétudes et les fragilités, nos valeurs nous rappellent alors combien l'écoute, le dialogue et la solidarité sont les moteurs du progrès collectif.

C'est dans ce contexte que nous avons mis en place l'offre « maladies redoutées », qui accompagne les salariés lors du diagnostic de dix pathologies. L'offre prévoit deux niveaux d'accompagnement :

- le versement d'un capital financier dont le patient a le libre usage;
- un accompagnement personnalisé avec nos experts en action sociale et en assistance, pour mettre en place des services sur mesure. Il s'agit par exemple d'aides pour l'aménagement du domicile, la livraison de repas, etc.

L'accident vasculaire cérébral, la maladie d'Alzheimer, les cancers, la sclérose en plaques, autant d'affections pour lesquelles les progrès médicaux sont heureusement nombreux et encourageants, cependant nous sommes convaincus qu'il est possible de faire plus pour les patients qui nécessitent une approche holistique.

Prenons un exemple concret : l'une de nos assurées, Sophie, a été

diagnostiquée d'un cancer. Le contrat d'assurance santé et prévoyance de son entreprise a permis de prendre en charge ses dépenses de santé, et de lui verser un complément de revenu lors de son arrêt de travail.

Grâce à l'offre « maladies redoutées », Sophie a pu bénéficier d'un capital financier qu'elle a utilisé librement : elle a pu se procurer une perruque de son choix et acheter des produits cosmétiques spécialisés qui l'ont aidée à se sentir mieux durant son traitement. Grâce aux services d'assistance, Sophie a pu aussi bénéficier d'une aide maternelle pour aller chercher sa fille à l'école, ainsi que d'une aide-ménagère pour l'assister dans les tâches du quotidien.

Elle a pu se concentrer pleinement sur sa guérison et a retrouvé un peu de sérénité en sachant que sa fille et son foyer étaient entre de bonnes mains. Ces petites choses, bien qu'elles semblent anodines, représentent un coût important. Soutenir les salariés en cas de maladies graves, pour nous c'est capital.

Elsa Le Floc'h, docteur en pharmacie, responsable grands comptes chez Malakoff Humanis

⁽¹⁾<https://anact.fr/maladies-chroniques-evolutives-mce>

⁽²⁾ Liste des pathologies couvertes : accident vasculaire cérébral (AVC); insuffisance rénale grave; maladie d'Alzheimer; maladie de Parkinson; cancer; sclérose en plaques invalidante; infarctus du myocarde; virus de l'immunodéficience humaine (VIH); maladie de Charcot ou SLA; greffe d'organe.

Qui place haut les valeurs de solidarité

Trois questions à Éric Gautron, secrétaire confédéral au secteur de la protection sociale collective

● **Quel sens donne FO au fait de prendre part, dans le cadre du paritarisme, au travail du groupe de protection sociale Malakoff Humanis ?**

Les groupes de protection sociale constituent aujourd’hui l’un des derniers lieux « 100% paritaires ». C’est pourquoi notre organisation y tient particulièrement. Nous y occupons une place prépondérante, qui s’illustre notamment par la présidence de plusieurs groupes, dont Malakoff Humanis. Les organisations syndicales – et patronales – désignent des militants pour les représenter et gérer ces groupes. Comme la création de la Sécurité sociale par les organisations syndicales fut un acte militant, participer à la gestion paritaire – qui est une gestion responsable – d’un groupe de protection sociale est aussi un acte militant. Ces groupes – qui sont devenus les spécialistes des contrats pour les entreprises et les branches – sont gérés par les entreprises et leurs salariés. Ils connaissent donc mieux leurs clients, le tissu particulier de l’entreprise. De fait, ils peuvent adapter leurs offres et ainsi rendre plus de services aux entreprises. C’est cela qui fait la force et la richesse de ces contrats gérés, au plus près des salariés, par un groupe de protection sociale tel que Malakoff Humanis. Son modèle c’est le paritarisme, et c’est donc totalement différent d’une gestion de groupe privé. C’est aussi un état d’esprit. Nous partageons en effet un socle de valeurs basé sur le non-lucratif. Ainsi, Malakoff Humanis ne rémunère pas d’actionnaires.

● **Quel lien peut-on faire entre l’offre « maladies redoutées » de Malakoff Humanis et la**

préoccupation de FO d’une protection forte de la santé des travailleurs ?

Malakoff se situe dans la complémentarité, il met en œuvre l’articulation entre l’AMO (assurance maladie obligatoire, soit la Sécu) et l’AMC (l’assurance maladie complémentaire). Dans le cadre de cette offre « maladies redoutées », Malakoff évoque son approche holistique, qui consiste à prendre en compte le malade dans la globalité de sa personne, et dans tout son environnement. C’est une application intéressante de la notion du « prendre soin de », l’idée d’accompagner au mieux le salarié malade, de lui permettre de vivre le mieux possible. Une notion qui se met en œuvre de manière tripartite, car le « prendre soin de » concerne le salarié, l’entreprise et sa complémentaire santé. Cette approche traduit aussi le souci de permettre un retour au travail. C’est une préoccupation des employeurs mais bien évidemment aussi des salariés. De telles offres complémentaires participent de manière générale, aussi, à la qualité de l’emploi.

● **En quoi le groupe Malakoff Humanis participe à l’esprit de solidarité qui anime la protection sociale ?**

FO porte des valeurs en matière de protection sociale. Et chez Malakoff Humanis, ces valeurs sont portées aussi. Cela renvoie d’ailleurs au cadre de la gestion paritaire et au caractère non lucratif. C’est une communauté de valeurs que porte aussi le CTIP (Centre technique des institutions de prévoyance). Au sein de celui-ci, les groupes, tel Malakoff, sont rassemblés, ils partagent un socle de valeurs, impulsé



© F. BLANC

par les organisations syndicales. Quand le CTIP s’exprime, il le fait au nom de tous les groupes. Et il y a une nécessité à avoir une voix commune, d’autant plus actuellement car l’ensemble du monde des complémentaires est attaqué. Il est ainsi prévu de taxer plus encore les contrats de groupe, via la hausse de la TSA (la taxe de solidarité additionnelle). Or la Sécu, à la laquelle on diminue les moyens, procède à des transferts de charges – donc de dépenses – vers les complémentaires, lesquelles sont néanmoins appelées à participer elles aussi à la réduction des dépenses publiques. C’est une sorte de double peine pour ces complémentaires et avec un risque de répercussion sur les contrats des assurés. Ainsi, l’absence de moyens suffisants pour la protection sociale au sens large fait courir le risque de conséquences graves, en termes de couverture santé, de coût, et, au final, en termes de santé publique. Ce que FO ne peut accepter.

Interview réalisée par Valérie Forgeront

Le saviez-vous ?

Syndicat

nom masculin [sɛ.di.ka]

Dérivé du grec ancien, composé de sún, avec, et de dike, justice.

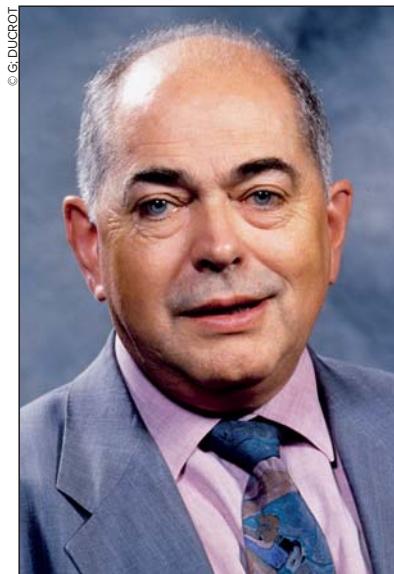
Un syndicat est une association de personnes dédiée à la défense des droits et des intérêts des travailleurs. Tous les travailleurs ont le droit d'adhérer à un syndicat, ou d'y avoir recours, au nom de la liberté syndicale consacrée en 1884.

*Construisons le
syndicat de demain
Rejoignez nous !*

FO



Benoît Jayez, soixante années de militantisme au service de FO



© G. DUCROT

C'est avec une grande tristesse que nous avons appris le décès le 29 juin, à l'âge de 86 ans, de notre camarade Benoît Jayez, qui fut notamment secrétaire confédéral entre 1995 et 2000. Comptable dans une entreprise du commerce de gros non alimentaire à Saint-Quentin, dans l'Aisne, Benoît adhère à FO en 1965, devient délégué syndical, délégué du personnel et membre du comité d'entreprise. Il est élu secrétaire général de l'union départementale de l'Aisne en 1977, mandat qu'il assumera jusqu'en 1994. Secrétaire fédéral à la Fédération des Employés et Cadres, il est élu pour la première fois à la commission exécutive confédérale en 1982 et en restera membre jusqu'en 1989. Il le sera de nouveau de 1992 à 1994, avant de rejoindre le bureau confédéral en 1994, lors du CCN de la Rochelle. En tant que secrétaire confédéral, il est chargé des retraites complémentaires et de l'Union confédérale des retraités (UCR). Benoît a également exercé différentes fonctions d'administrateur : Unédic, Assedic, Arrco. Il fut également membre du Conseil économique et social de Picardie (CESR) et membre du Conseil économique et social. Après son départ du bureau confédéral, Benoît est resté secrétaire général adjoint de l'UCR, il était toujours membre du bureau. Encore récemment, il siégeait au Haut Conseil de l'âge. Benoît se revendiquait comme un militant de base, un militant près du terrain. Il aura été un militant de toujours. La confédération salue un camarade fidèle, infatigable, dévoué à notre organisation syndicale et à la défense des salariés. Elle apporte à sa fédération, à son union départementale, à l'UCR, à tous ses camarades et à sa famille, à Ginette son épouse, toute son amitié et tout son soutien.

Les obsèques auront lieu le vendredi 11 juillet à Saint-Quentin.

HISTOIRE

L'histoire du temps de travail

Dès les origines, le mouvement ouvrier en général et le mouvement syndical en particulier se sont battus pour lutter contre l'exploitation dans le domaine du temps de travail : réduction des horaires hebdomadaires, droit aux congés payés, donc droit au repos et aux loisirs.

Dès sa fondation en 1895, la CGT a pour slogan « 8 heures de travail, 8 heures de loisirs, 8 heures de sommeil ». Il faut attendre la loi du 13 juillet 1906 pour que les ouvriers et les employés de commerce obtiennent le repos dominical obligatoire. Quant à la majorité laborieuse paysanne, elle continuera à ne pas compter ses heures. C'est avec le Front populaire que le monde du travail va enfin pouvoir souffler un peu et se reposer. Les 12 et 14 juin 1936, le Parlement vote la loi sur les 40 heures hebdomadaires et les deux semaines de congés payés. Les premières vacances de la classe ouvrière française ont été et resteront le symbole le plus fort pour l'ensemble du monde du travail. Pour la première fois un vent de liberté s'est levé et pas simplement au sens figuré. En juillet 1936, 600 000 ouvriers

et leurs familles découvrent la mer, la campagne, les loisirs. Ils partent sur les routes, à pied, à vélo, en chemin de fer. La presse de droite, effrayée, parle même de « ces salopards à casquette qui souillent nos plages ». Jusqu'à la veille de la guerre on assiste à une floraison de maisons de la culture, au « Ciné-liberté », au développement des fédérations sportives du travail, du camping, des auberges de jeunesse, des gîtes ruraux...

Des acquis à défendre

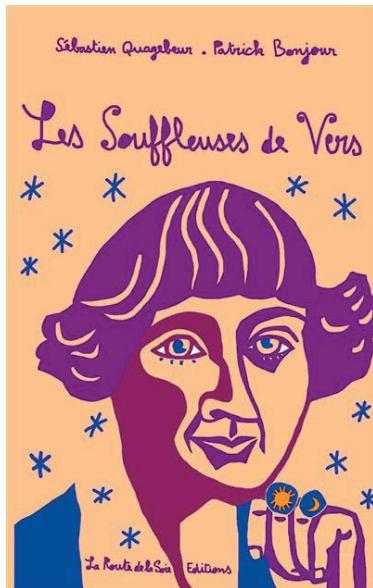
Si ce droit aux loisirs va dans le sens du progrès et des droits fondamentaux de l'Homme, il n'en reste pas moins régulièrement remis en cause. En mars 1956, les Français obtiennent la troisième semaine de congés payés, puis

la quatrième en mars 1969 et enfin la cinquième en janvier 1982. Quant à la semaine de 40 heures, elle passe à 39 en 1982 puis à 35 (par deux lois, en 1998 et 2000). Mais dès 2002, les 35 heures, qui sont devenues obligatoires pour toutes les entreprises – mais qui n'ont jamais fait l'objet d'une compensation suffisante en termes de créations d'emplois – sont attaquées.

Si les cinq semaines de congés payés résistent toujours, pour les ménages les plus modestes, les vacances se conjuguent souvent sur le mode « rester chez soi », faute de moyens. Ainsi, rappelle l'Observatoire des inégalités (sur des données du Crédit d'impôt pour la recherche), « seuls 42% des personnes aux revenus inférieurs à 1285 euros mensuels ont quitté leur domicile, contre 76% de celles qui disposent de plus de 2755 euros (données de janvier 2024) ». Quant aux vacances d'hiver à la montagne : en 2023, seulement 9% des Français étaient concernés. Un niveau quasi stable par rapport à la précédente enquête du Crédit d'impôt pour la recherche en 2010.

Christophe Chiclet

Que lire pendant l'été?



Les souffleuses de vers

Sébastien Quagebeur et Patrick Bonjour
Éditions La Route de la Soie, 68 pages, 13 euros

Les femmes qui murmurent à nos oreilles

Un dessin comme une photo d'identité accompagné d'un vers, une citation en exergue et quelques notes de biographie : on effeuille, page après page, la vie de trente poétesses d'ici et d'ailleurs, d'aujourd'hui et d'hier. Le rythme rapide de la lecture permet de prendre le temps de regarder attentivement l'illustration, de savourer les mots qui nous sont distillés et de nous dévoiler le lien qui unit ces sœurs.

Elles ont toutes en commun une force de conviction, une résilience profonde et ont trouvé les mots comme arme de lutte contre l'oppression, leur condition de femmes, les batailles du monde.

Ces femmes engagées, ancrées dans leur époque, nous font voir la réalité par leurs yeux. Chacune face à son destin, qui mêle la petite et la grande histoire, elles tracent avec la plume le chemin qu'elles ont parcouru et qui, comme un phare avec son fanal, éclaire, pour toutes celles qui suivent, leur propre sentier.

Ces femmes parlent d'identité, des combats pour s'émanciper, sortir de sa

condition imposée et se font porte-parole pour toutes celles qui n'ont pu s'exprimer.

Comme une mise en bouche suave et délicate, ce recueil nous invite à découvrir leurs œuvres.

Et si...?

... Les réponses les plus scientifiques aux questions que vous ne vous êtes jamais posées

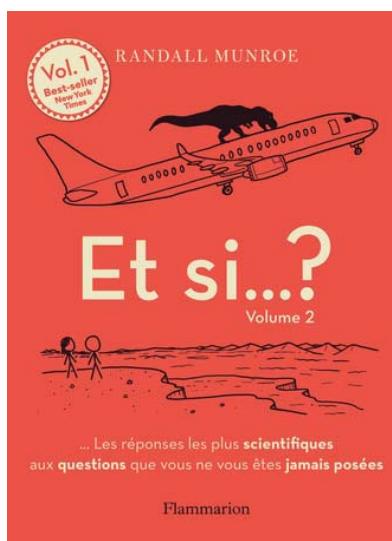
Randall Munroe
Éditions Flammarion, 354 pages, 22 euros

Retour vers la science

Avec la même dose d'humour et de sérieux scientifique, l'auteur nous livre un nouveau panel de questions, plus ou moins candides, dont les réponses sont parfois données dans des domaines très pointus.

Les dessins qui accompagnent chaque interrogation/explication rendent la lecture de notions ou de calculs complexes plus amusante.

Malgré certaines questions qui se veulent sans doute piégeuses, qu'elles soient simples, saugrenues ou dérangeantes, l'auteur a presque toujours réponse à tout. Il s'amuse alors à trouver les solutions les plus extravagantes mais toujours scientifiques, du moins dans les limites actuelles de la connaissance.



À la fin, il nous semble quand même qu'on a appris quelque chose. *A minima*, on aura bien rigolé !

L'Arbre

Brigitte Boudon, Philippe Guittot, Fanny Mesnil
Éditions Ancrages, 142 pages, 23,90 euros



L'arbre monde

Premier ouvrage de la très belle collection Pouvoirs du symbole des éditions Ancrages, *L'Arbre* ouvre avec majesté ce parcours initiatique, à la rencontre du monde et de nous-mêmes.

Le symbole, c'est étymologiquement un objet coupé en deux dont les parties s'emboîtent parfaitement. Il est donc par essence un lien entre deux réalités, qui exacerbe notre conscience du réel comme de l'invisible par la force de l'imagination.

L'arbre est une image présente dans presque tous les mythes et légendes. Médiateur par excellence, il porte en lui de très nombreux symboles : il est tout à la fois un intermédiaire entre la terre et le ciel, la source et son fruit, la matière et l'esprit. Principe de vie en perpétuelle évolution, il représente le sacré, la connaissance, la joie, la paix. Il est celui qui rassemble, qui protège et soigne.

De magnifiques aquarelles ainsi que des extraits de poèmes accompagnent le texte qui présente en détail quelques-uns des arbres les plus représentatifs de notre

symbolique. La délicate reliure de cet ouvrage en fait un livre à collectionner, à lire, relire et compulsier.

Manager en péril

Axelle Swann

Publication indépendante, 247 pages, 12,99 euros

Petit manuel de survie à l'usage des salariés

À l'annonce du licenciement, c'est le drame : après le choc vient l'incompréhension, puis la chute sans point de repère avant la révolte contre un système qui écrase.

Forte de sa propre expérience, l'auteure nous livre toutes les émotions qui l'ont traversée, les pensées et les réflexions qui ont été les siennes, pour nous transmettre un message de résilience.

Plus encore, elle décortique les différentes étapes qui jalonnent une carrière et les phases d'alarme auxquelles il faut prêter attention avant même cette bascule, pour contrer et dénoncer la mécanique qui se met en place petit à petit.

Une grande partie de notre vie s'articule autour du travail, lequel la conditionne, des études jusqu'à la retraite. Au-delà du matériel, il est un facteur de construction sociale qui nous modèle en partie. Pour autant, peu de choses nous préparent à cette situation.

Par son histoire, l'auteure veut nous donner des clés de lecture, des conseils pour faire face, pour briser le silence, sensibiliser les entreprises. Tel un manuel de survie, l'ouvrage indexe les différents outils qui sont en notre possession pour être aussi averti



1864-1880 – La première internationale en France : son histoire, son implantation, ses militants

Michel Cordillot

Éditions de l'Atelier, 705 pages, 29,50 euros

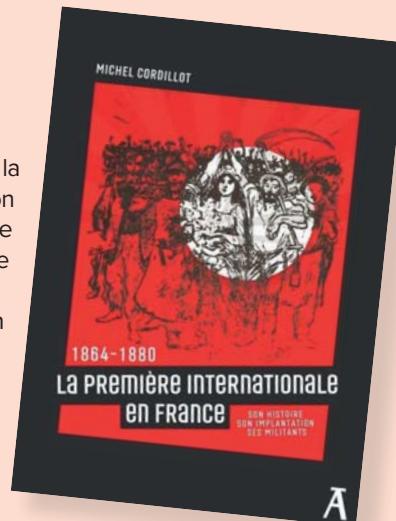
Une nouvelle société

Fondée à Londres le 28 septembre 1864, la première internationale ouAIT (pour Association Internationale des Travailleurs) se constitue autour d'un projet d'émancipation sociale et de coordination du mouvement ouvrier naissant.

Elle ne durera que douze ans, mais son influence dans l'histoire politique et syndicale est majeure : lieu de réflexion et d'échanges, voire de confrontation entre divers courants, elle établit une association d'un type nouveau et infuse en France et dans le monde une solidarité concrète entre tous les travailleurs et travailleuses. Elle laisse aussi des symboles pérennes tels que le drapeau rouge, l'hymne de l'Internationale, les visages de Marx et de Bakounine, le moment de la Commune.

L'auteur fait ici œuvre de vulgarisation érudite : cet ouvrage, très dense, mêle des notices thématiques qui remettent la vie mouvementée de cette association dans le contexte historique de l'époque, avec un corpus de notices biographiques impressionnant.

Il permet de nous faire une idée précise des acteurs et des enjeux de ce projet et de l'héritage laissé aux générations futures. Grâce à une analyse fouillée et détaillée, ainsi qu'à de nombreuses illustrations, il nous éclaire sur cette page de l'histoire de la lutte sociale.



A

que possible et avoir la capacité de réagir et de dépasser cette situation le cas échéant.

Saint-Exupéry – Le voyage du Petit Prince

Olivier Larrègle

Éditions Ancrages, 198 pages, 12,90 euros

Des yeux vers le cœur

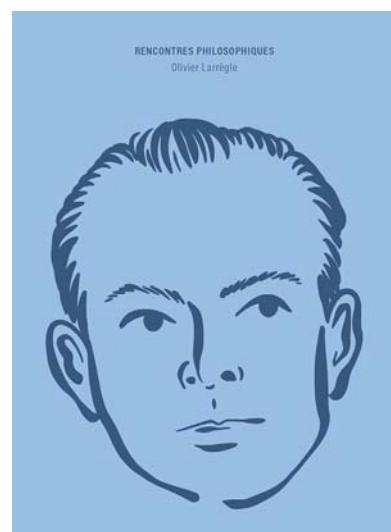
Le Petit Prince est le genre de livre qui nous accompagne tout au long de la vie : sa lecture, sa relecture, nous apporte à chaque fois quelque chose en plus, un supplément d'âme.

C'est le parcours initiatique de ce conte philosophique que l'on suit ici, celui du Petit Prince et le nôtre aussi, sans doute.

À travers les différentes rencontres faites, c'est la façon dont se constitue l'expérience qui est évoquée, celle qui nous marque et nous fait grandir en conscience. Pour autant, c'est aussi un voyage en enfance, dans cette partie de nous qui jamais ne disparaît et qu'il faut au contraire cultiver.

Le parallèle qui est fait à chaque pas avec la vie de Saint-Exupéry éclaire la trame narrative et le propos mis en avant : trouver sa vérité intérieure, s'ouvrir à l'invisible et à l'autre, garder éveillé l'enfant qui dort en nous, savoir vivre parmi les hommes, tels sont les enseignements de cette histoire que nous transmettent les personnages

Corinne Kefes



Accès à la culture : moins de musées mais plus de musique

Les usages et l'accès à la culture évoluent. Si les moins diplômés et les catégories socio-professionnelles des employés et ouvriers fréquentent moins les institutions culturelles, les technologies numériques développent lentement d'autres modes d'accès.

Les Français visitent de moins en moins musées et expositions. Et ceci depuis la fin des années 1990. Ainsi, 40% d'entre eux avaient visité un musée ou une exposition en 1997 contre 33% en 2018. La raison la plus fréquemment citée réside d'abord dans le manque d'intérêt pour ces lieux (26% des personnes interrogées selon l'Insee). Cependant, employés et ouvriers (8,9% et 9,8%) citent plus souvent que la moyenne de la population (6,3%) l'obstacle financier comme explication. Autres paramètres à prendre en compte dans la fréquentation, ou pas, de lieux culturels et qui font l'objet depuis des années de travaux de chercheurs et de rapports : l'origine familiale, l'éducation, les lieux de vie ou encore la problématique de la mobilité.

Cette baisse de fréquentation des musées concerne tous les milieux sociaux. Mais les cadres étaient encore 62% à avoir visité au moins un musée ou une exposition en 2018 (ils étaient 80% en 1988), contre 18% des employés et ouvriers. Le dernier rapport de l'Observatoire des inégalités souligne surtout que « les musées français demeurent particulièrement



© KERMALO/REA

élitistes ». En 2018, 9% des non-diplômés sont allés au musée ou voir une exposition au moins une fois contre 52% des diplômés de l'enseignement supérieur.

L'essor de l'écoute musicale grâce au numérique

Cette différence d'accès aux pratiques culturelles se retrouve dans d'autres activités. Les données les plus récentes de l'Insee montrent ainsi que les cadres sont 64% à avoir fréquenté le cinéma au moins une fois en 2022, contre 30% des ouvriers et 43% des employés. Pour le Centre d'observation de la société, la fréquentation

des concerts est également davantage l'apanage des cadres (29% ont assisté à un concert au moins une fois en 2018) que celui des employés et ouvriers (8%). Quant au théâtre, il séduit encore deux fois plus les cadres (16% y sont allés en 2018) que les employés et ouvriers (7%).

En revanche, selon les données du ministère de la Culture (enquête sur les pratiques culturelles 1973-2018), l'écoute musicale s'est, elle, largement diffusée dans la population et les écarts entre catégories sociales ou niveaux de diplômes se sont considérablement réduits. « Alors que les cadres étaient 1,5% fois plus nombreux que les employés et ouvriers à écouter quotidiennement de la musique en 1973, en 2018 l'écart s'est totalement comblé. » Et alors que les diplômés de l'enseignement supérieur étaient trois fois plus nombreux que les détenteurs d'un certificat d'études primaires ou les personnes sans diplôme à déclarer cette pratique en 1973, ils ne sont plus que 1,8 fois plus nombreux. Conséquence notable de la diffusion des technologies numériques.

Sandra Déraillot

Documentaire Sous le soleil, des travailleurs surexposés

« Pourrons-nous continuer à travailler comme avant dans un monde plus chaud, et à quel prix ? » Mickaël Lefrançois tente de répondre à la question dans un documentaire intitulé *Trop chaud pour travailler*. Le film met en évidence les conséquences de la chaleur sur l'organisme du travailleur. Il y a d'abord la diminution de la capacité à réfléchir normalement et son impact sur le nombre d'accidents du travail.

Épidémie d'insuffisance rénale chronique

En Amérique centrale, on a aussi observé l'augmentation drastique de l'insuffisance rénale chronique en parallèle avec le développement de l'agriculture intensive. Le documentaire souligne également combien « la possibilité de se protéger dépend du rapport de pouvoir dans l'entreprise ». Aux États-Unis des syndicats se battent pour faire entrer le climat dans le droit du travail. Car des solutions existent : rendre obligatoires les pauses dans un espace rafraîchi, même si cela contrevient à l'impératif de rentabilité, interdire le

travail en extérieur aux heures les plus chaudes, décaler les horaires de travail... Des mesures qui nécessiteraient une législation beaucoup plus précise qu'actuellement. Le Qatar – où ces dernières années des centaines d'ouvriers ont perdu la vie sur des chantiers – interdit officiellement, depuis peu, le travail à l'air libre l'été, de 10h à 15h30, ou bien au-delà de 32,1 degrés.

S. D.

« *Trop chaud pour travailler* », de Mickaël Lefrançois, 92 minutes, sur arte.fr jusqu'au 12 septembre 2025.
<https://www.artefr.fr/videos/100835-000-A/trop-chaud-pour-travailler/>

Leïla Frachon : « Avec FO, j'ai appris que l'employeur n'avait pas tous les pouvoirs »

Leïla Frachon, 27 ans, vient d'être embauchée par la Confédération des syndicats des travailleurs de Calédonie (CSTC FO) pour venir en renfort sur la communication et développer l'organisation auprès des jeunes. Son entrée dans la vie active a été fortement impactée par la crise qui a éclaté en mai 2024 dans l'archipel du Pacifique Sud.

À peine quelques semaines après avoir adhéré à la CSTC FO, en mai dernier, Leïla Frachon, 27 ans, a été embauchée par la structure FO de Nouvelle-Calédonie. Ce recrutement, survenu en pleine crise politique et économique sur le territoire ultramarin, rassérène la jeune femme.

Après des études d'économie et gestion, Leïla avait pour projet de monter un élevage d'insectes pour fabriquer des farines animales. « Mais ces insectes n'existaient pas sur l'île, et il était impossible de les importer pour des questions sanitaires », explique-t-elle. Elle postule alors dans une banque, pour un remplacement de congé sabbatique. Mais cette première expérience professionnelle se passe mal. Victime de harcèlement, elle demande son licenciement.

Elle trouve ensuite un emploi dans un restaurant de Nouméa, au service communication et événementiel. Un an plus tard, en 2023, elle reprend des études pour obtenir un master, avec une spécialisation en marketing et communication. La deuxième année, en alternance dans une banque, se passe bien jusqu'aux « événements » de mai 2024. À cette date, un projet d'élargissement du corps électoral de l'archipel engendre des émeutes et plonge le territoire dans une grave crise politique, économique et sociale. Au total, huit cents entreprises sont détruites et 20000 personnes se retrouvent au chômage, selon la Chambre de commerce et d'industrie de Nouvelle-Calédonie.

La jeune femme obtient son diplôme, mais elle n'est pas embauchée par la banque qui a réduit de moitié son service communication. « J'étais une jeune diplômée sans travail, et désespérée par la situation économique de la Nouvelle-Calédonie, toujours instable.



Mes parents, entrepreneurs, étaient rentrés en métropole après six mois sans activité, mais moi je voulais rester, j'ai ma vie là-bas, poursuit Leïla, née à Nouméa.

« Toutes les valeurs auxquelles j'adhère »

Elle retrouve un emploi à mi-temps au restaurant. Mais au bout d'un mois, la gérance change et le nouveau responsable, qui souhaite faire appel à une agence de communication, lui propose une rupture conventionnelle. La procédure n'est pas formalisée mais la jeune femme est « mise au placard ».

« Avant le changement de gérance, l'adjoint, adhérent FO, avait senti le vent tourner et il avait conseillé à tous les salariés de se syndiquer. J'ai retrouvé à FO toutes les valeurs auxquelles j'adhère », poursuit Leïla.

Elle prend sa carte en février 2025 et enchaîne sur un stage découverte. Le secrétaire de la CSTC FO lui propose alors un contrat à mi-temps pour compléter son premier mi-temps au restaurant. En matière de communication, elle est chargée de lancer le site Internet de la CSTC FO, de relancer le magazine et d'alimenter les réseaux sociaux. L'autre volet de sa mission est le développement syndical auprès des jeunes.

« L'une des problématiques de la jeunesse calédonienne est de garder son emploi et de connaître ses droits. Je vais pouvoir partager mon expérience. Avec FO, j'ai découvert que l'employeur n'avait pas tous les pouvoirs. Dans mon premier emploi, j'ai subi du harcèlement moral et j'ai démissionné. Aujourd'hui, je ne me laisserai plus faire. Je vais également refuser la rupture conventionnelle », poursuit Leïla.

Clarisse Josselin

Le syndicat, c'est mon quotidien !

Salaires

les négociations
Ma feuille de paie / Mes primes

Emploi

Mes horaires & congés
Télétravail. Formation.
Mes droits

Sécurité sociale

Assurance chômage / Retraite
Santé & handicap

- Climat et environnement
- Logement
- Consommation et prime transport

Se syndiquer
à



c'est
simple !